

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4158 du Jeudi 29 Décembre 2022 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

NOTRE JOURNAL A 70 ANS

TCHIAMBA-NZASSI (KOUILOU)

Fuite d'un pipeline: du pétrole se déverse dans la nature

(P.5)

MINISTÈRE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS
ET DE LA CONSOMMATION

La ZLECAF est là. C'est irréversible.



(P.10)

MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS POUR LA CÉLÉBRATION
DE LA 55^e JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

Personne ne
peut se sauver
tout seul.
Repartir après
la COVID-19
pour tracer
ensemble
des sentiers
de paix



Le Pape François (P.13)

SPORT DU TRAVAIL

Les 2^{èmes} Jeux africains à Brazzaville? (P.20)

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Francine Ntoumi à l'Académie mondiale des sciences



(P.7)

EDITORIAL

Vox

MÉDIA

La chaîne de télévision privée Vox Tv réhabilitée

(P.4)

CANAL+

Kongossa Lounge
A PARTIR DU 11 DÉCEMBRE sur CANAL+

LE DECODEUR HD
1000 FCFA TTC
5000^{ème} DES EVASION

30 ANS LA FETE CONTINUE !



B.P. 711

Pointe-Noire - Congo
Tél. : (+242) 222 94 00 52
Fax : (+242) 222 94 20 42
E-Mail : info@papn-cg.org
Web : www.papn-cg.org

REPUBLIQUE DU CONGO
PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

République du Congo
Unité-Travail-Progress

«Projet d'acquisition d'une solution information capable
de gérer toute la chaîne des opérations portuaires»
SERVICES DE CONSULTANTS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET 015/ PAPN/DSI/SPCIPM

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a prévu dans le cadre de son budget d'investissement 2022 des fonds afin de financer son programme «logiciel et développement» et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements du marché **d'acquisition d'une solution informatique capable de gérer toute la chaîne des opérations portuaires.**

2. Les services du consultant auront pour objet de :

- Mettre à la disposition du PAPN le document descriptif de toutes les fonctionnalités leur solution logiciel existante ou en cours de développement;
- Présenter en ligne ou en présentiel leur solution logicielle existante ou en cours de développement.

NB la solution logicielle proposée devra disposer le minimum des fonctionnalités suivantes:

(i) Pour le module de gestion des escales navires: Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données de l'escale (Avis d'arrivée, demandes d'autorisation d'entrée, d'annulation, de débarquement des marchandises dangereuses, de mouvement, de manifeste marchandise, de la vérification de la cohérence des données, de la facturation, de la conférence de planification des opérations, etc...);

(ii) Le module de gestion des marchandises : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des manifestes (Référentiel des données, rapport de déchargement, consultation quantité réelle des marchandises embarquées et débarquées, codification des marchandises et suivi, listes des chargements/déchargements provisoires et définitifs, etc.) ;

(iii) Le module de gestion du domaine : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion du domaine portuaire (les lots, référentiel des lots avec caractéristiques des installations, plan de bornage, demandes d'occupation cautions et assurances, occupations/contrats, création, validation et suivi des contrats, codification tarifaire spécifique, compteurs d'eau et délectricité, etc.)

(iv) Le module de gestion des divers : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des prestations diverses (services aux navires, avitaillement en aux, et autres prestations diverses...)

(v) Le module de gestion des concessions : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des concessions ;

(vi) Le module de gestion de la facturation des avoirs et des ristournes;

Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des avoirs ;

(vii) Le module de gestion du recouvrement . Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données permettant le recouvrement des créances;

(viii) Le module, de gestion de paiement électronique multi canal: Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données, des paiements (paiement par carte bancaire, paiement à travers une banque, etc..);

(ix) Le module d'interfaçage avec les autres systèmes Internes: Il offre les fonctionnalités liées au transfert automatique ou semi-automatique des factures et bons de recouvrements vers la comptabilité, etc.

(x) Le module de gestion de la communauté portuaire (PCS) : Il offre à l'ensemble de la communauté une plateforme d'échanges d'information par des web services, de demande de service, etc.

(xi) Analyses et BI.

3. Le Port Autonome de Pointe-Noire invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

4. Les consultants intéressés doivent produire les informations dé-

montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récente et similaires.

5. Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction:

- De l'ampleur des marchés;
- De la nature des Services : informatique ;
- Du domaine et de l'expertise technique : développement du logiciels;

6. Le client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard de la compétence et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés, dans le pays (Cv détaillés des experts daté et signé),

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux "Règles et procédures pour l'utilisation des Consultants" de l'agence de régulation des marchés publics.

8. Les PAPN dressera une liste de 4 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la demande de proposition pour la réalisation des services requis.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous pour le 16 janvier 2023.

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire

Avenue de Loango (immeuble en face de la CNSS)

BP :711 -Pointe-Noire -République du Congo

Email : info@ipapn-cg.org

Copies : ngatse@papn-cg.org; spcpm@papn-cg.org:

10, Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 07h30mn à 16h30mn, heure locale, (TU+1) auprès de:

Monsieur Cyriaque Aimé NGATSE

Directeur des Systèmes d'Information du PAPN

Tel : (+242) 06 553 48 48105 576 51 26 ;

Courriel : ngatse@papn-cg.org ;

Avec Copies : info@papn-cg.org ; spcpm@papn-cg.org

Fait à Pointe-Noire, le **14 DEC. 2022**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE**




Séraphin BHALAT

INONDATIONS

Le Gouvernement au chevet des populations sinistrées

Face à la crise humanitaire causée par les inondations, après les pluies diluviennes qui s'abattent dans le nord du pays causant d'énormes dégâts matériels, le Gouvernement a affrété le 23 décembre dernier un convoi humanitaire terrestre et fluvial pour répondre aux besoins urgents des populations en détresse. C'est le Premier ministre Anatole Collinet Makosso qui a donné le coup d'envoi du convoi au Beach de Brazzaville, en présence de Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, de quelques membres du Gouvernement et du représentant du Fonds des Nations-Unies pour la population.



Lancement du convoi humanitaire par le Premier ministre

Les eaux en furie inondent les quartiers et les villages, entraînant l'effondrement de nombreuses habitations. Le bateau «Ville de Brazzaville» a été mis à flot pour apporter de l'aide aux victimes des inondations qui touchent les localités situées le long du fleuve Congo et ses affluents, afin de soulager les victimes de ces inondations.

Des équipes multidisciplinaires civiles et militaires ont été envoyées à bord du bateau humanitaire pour répondre aux besoins urgents des nombreuses familles qui se retrouvent sinistrées. Avec eux, des tonnes de vivres et plusieurs tonnes de médicaments pour chaque localité. Ce bateau doit couvrir les localités des départements de la Cuvette et de la Likouala: Makotipoko, Mossaka, Bokoma, Bouaniéla, Liranga, Loukoléla, Impfondo, Dongou, Epéna, Bétou, Enyellé.

Les inondations dans le Nord du pays sont fréquentes. Elles causent d'énormes dégâts matériels. Chaque année, les populations qui subissent le lourd tribut de la pluviométrie attendent du Gouvernement une assistance multiforme d'urgence. Les prévisions météorologiques ne sont guère rassurantes pour les prochains jours.

Après le lancement du bateau humanitaire qui va couvrir l'axe fluvial, le Premier ministre a procédé à celui du convoi humanitaire devant apporter le soutien du Gouvernement aux victimes dans les localités situées sur l'axe routier. «Il s'agit là d'une action de solidarité envers nos compatriotes victimes des inondations et autres catastrophes. Ils ne sont pas abandonnés. Le Gouvernement est à leur chevet en intervenant toutes les fois que cela s'impose, conformément à la politique nationale d'assistance

sociale», a-t-il expliqué. Et d'indiquer: «Les solutions sont envisagées. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas affirmer que nous avons une recette miracle qui apporte une solution définitive à ces populations, en dehors de l'assistance que nous voulons rendre permanente et régulière pour que ces compatriotes sachent qu'ils ne sont pas abandonnés. Le Gouvernement est toujours à leur chevet. Il est prêt à intervenir toutes les fois que cela s'impose».

Un plan de contingence serait en réflexion, «mais au-delà, il faut voir la manière d'améliorer davantage le cadre de vie des populations, tel que prescrit dans le projet de société du Président de la République».

Assistance aux populations de Mbouambé-Léfini

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cé-



Remise symbolique du don

cile Mboukou-Kimbatsa Goma, a effectué le 24 décembre dernier une mission d'assistance humanitaire à Mbouambé-Léfini, dans le district d'Ignie. Elle y est allée apporter le soutien du Gouvernement aux populations sinistrées, après la remontée des eaux de

la rivière Léfini et au refoulement des eaux du barrage d'Imboulou, provoquant des inondations et détruisant de nombreuses habitations.

La distribution de ces dons s'est faite dans l'enceinte de l'école primaire, en présence du sous-préfet d'Ignie et du député de Ngabé, Paul Nganongo.

Une grande montée des eaux est observée sur la rivière Léfini en crue entraînant des inondations dans le village. Les dégâts sont observés dans quelques quartiers. Des maisons sont détruites, des hectares, fruits de dur labeur et de nombreux sacrifices, inondés. Des gîtes de reproduction de moustiques se forment, et d'autres germes de maladies font surface.

L'évaluation opérée indique 829 personnes sinistrées, soit 152 ménages en détresse. Pour le député d'Ignie, Paul Nganongo, les populations de Mbouambé-Léfini ont de réels problèmes d'inondation. «Les bâtiments du centre de santé intégré ne sont plus fonctionnels et le personnel

occupe une maison de fortune», a-t-il affirmé.

Il a exprimé sa reconnaissance au Président de la République pour avoir répondu aux pleurs des populations de Mbouambé-Léfini.

Dans son mot de réconfort,

Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, s'exprimant en Lingala, a expliqué aux populations sinistrées que le Président de la République avait écouté leurs cris de détresse, et avait pris l'engagement qu'aucun Congolais ne sera laissé pour compte. «Il m'a envoyé pour vous apporter cette assistance. Acceptez ce geste d'un seul cœur, ce n'est peut-être pas beaucoup. Que Dieu Tout Puissant protège notre pays et nous donne davantage pour que nous, nous puissions encore revenir ici», a-t-elle déclaré.

La ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement d'être au chevet de la population tant qu'il y aura des sinistres et des catastrophes dans le pays. Elle a en outre apaisé les inquiétudes des populations: «Il n'y a pas que Mbouambé-Léfini, plusieurs autres localités du Congo sont aussi touchées par des inondations. Les gens vivent à la belle étoile. Ce don ne vient pas soulager toutes vos souffrances, c'est simplement que le Président de la République veut dire qu'il est avec vous. Dans l'entre-temps, le Gouvernement cherche des solutions pour mettre un terme au phénomène des inondations».

Pour l'un des anciens du village, ces inondations sont dues au refoulement des eaux du barrage d'Imboulou. «Avant, il n'y avait pas tout ça. Le village était propre. Il y a, certes, les pluies, mais elles ne peuvent pas causer autant de dégâts», a-t-il affirmé.

Les familles démunies ont reçu des kits composés de vivres et d'autres matériaux, notamment du riz, d'huile, des sardines, du sel, des draps, des savons, des seaux, des matelas, des filets de pêche, des hameçons et des fils.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Vox

Nous venons de vivre, à la dimension de notre microcosme de la presse congolaise, un drame et un scandale. La chaîne de télévision privée VOX, a été mise sous éteignoir non par les contraintes de tous les jours dans lesquelles nous patageons tous, mais par la décision de nos confrères du Conseil supérieur de la liberté de communication. L'organe de régulation a jugé que VOX n'avait pas à diffuser en boucle les proclamations d'un opposant politique.

La sanction est lourde. Elle est d'autant plus incompréhensible qu'elle a été prononcée par des hommes et une femme qui, il y a peu, se prévalaient de la liberté d'expression, revendiquée proclamée urbi et orbi, par ce fondement de l'exercice du métier d'informer. Nous continuons à vous informer malgré la difficulté de le faire dans le monde d'aujourd'hui. Malgré le fait que les pouvoirs qui nous cajolent parfois n'hésitent pas à nous embastiller quand nous ne leur plaisons plus.

Mais, passe encore que cette éternelle opposition entre le droit d'informer, qui n'a comme pendant que le devoir de le faire, et les régimes qui leur trouvent les explications et les limites les plus accommodantes pour contester ce devoir et ce droit. Nous avons pensé que, quelles que soient nos penchants politiques, il nous restait au moins cette liberté de nous déclarer pour le parti politique de notre choix. Et de pratiquer le journalisme que nous pensons à côté, en dedans ou contre ce parti.

Où est le délit, si nous devons diffuser en boucle les déclarations d'une formation politique moins alignée? Mais, surtout, de quelle éthique relève la condamnation par nos confrères d'exercer notre profession, de ne prononcer que les mots autorisés par le pouvoir, de se mettre œillères et visières quand il le décide: notre conseil supérieur serait-il le bras séculier du pouvoir?

A vrai dire, nous ne feignons pas: nous savons que ses membres ont été désignés par le pouvoir, par des institutions satellites ou sur vives recommandations de partisans. Mais qu'ils aillent jusqu'à prononcer la suspension d'un organe de presse, c'est-à-dire handicaper lourdement des confrères, c'est littéralement se tirer une balle dans le pied. La mesure a été levée, mais il restera toujours la suspicion entre nous. Que ceux qui composent notre institution de référence peuvent facilement changer leur fusil d'épaule si on le leur demande (ou, même si on ne le leur demande pas). Et se placer plus près de la cognée. Naïveté?

Albert S. MIANZOUKOUTA

MOUVEMENT REPUBLICAIN (MR)

Destin Gavet parle de son arrestation

Le président exécutif du Mouvement républicain (MR), parti situé à l'opposition, Mélaïne Destin Gavet Elongo, a animé le mardi 20 décembre dernier au siège de son parti, à Diata, une conférence de presse pour clôturer la campagne en faveur de la libération des prisonniers politiques, lancée le 19 novembre 2022. Il a aussi parlé de son arrestation à Pointe-Noire, de façon, selon lui, arbitraire, puis «illégalement détenu dans les geôles de la Centrale d'intelligence et de la documentation pendant six jours».

Pour lui, son séjour à Pointe-Noire visait à donner une impulsion à sa campagne en faveur de la libération des «prisonniers politiques». «Malheureusement, j'ai été arrêté le 2 décembre. Pendant cette détention, mes avocats n'ont pas pu avoir accès à moi. Le jeudi 8 décembre, j'ai été transféré à Brazzaville par le vol régulier d'Africa Airlines. Conduit à la direction générale

de la Centrale d'intelligence et de la documentation, puis libéré sans pourtant qu'on me dise le motif de mon arrestation», a-t-il souligné.

Et pourtant, a-t-il poursuivi, «l'article 11 de la Constitution dispose que toute personne arrêtée est informée du motif de son arrestation et de ses droits dans une langue qu'il comprend».

Le président du MR pense que cette arrestation témoigne des



Mélaïne Destin Gavet Elongo

difficultés qu'éprouve le Gouvernement à restaurer l'Etat de droit, mais également «à faire

appliquer les règles élémentaires de la démocratie. Lorsqu'un chef de parti politique de l'op-

position est arrêté de manière flagrante et spectaculaire par ceux qui sont censés avoir la maîtrise de la loi, c'est la preuve palpable du malaise profond qui règne dans le fonctionnement de l'Etat. Jusqu'à quand, les opposants et les acteurs de la société civile seront-ils tourmentés et traqués?», s'est interrogé Destin Gavet.

Le jeune leader a demandé au Gouvernement de lui donner l'interprétation de l'article 25 de la Constitution sur la liberté d'expression. «Dans les jours à venir, le bureau politique du MR se réunira pour décider de la procédure judiciaire tant civile que pénale que nous mènerons suite à mon arrestation arbitraire

et ma détention illégale», a annoncé l'orateur.

«Cette campagne a connu un engouement dès son départ avec une mobilisation massive des Congolais. Celle-ci aurait été plus fructueuse si je n'avais pas été arrêté. Nous avons, néanmoins, recueilli 2700 signatures physiques et 1500 signatures électroniques», a-t-il indiqué.

Tout en remerciant les signataires de cette pétition et en fermant la campagne citoyenne en faveur de la libération des prisonniers politiques, il a indiqué que cette pétition sera déposée au secrétariat du bureau de l'Assemblée nationale.

KAUD

DEFENSE

Le Premier ministre a visité les nouvelles casernes

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso, Chef du Gouvernement, a procédé, mardi 23 décembre, à la visite du complexe des nouvelles casernes, dans la périphérie sud de Brazzaville. Il s'agit des casernes de Ndouo, Mont Mambou et Case Barnier, en vue d'en faire un état des lieux et dérouler une feuille de route en leur faveur. Il était accompagné de Charles-Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, ainsi que de plusieurs autres membres du Gouvernement. On y a aussi noté la présence du général de division Guy-Blanchard Okoi, Chef d'Etat-major général des FAC.



Pendant la visite des nouvelles casernes

Cette visite avait pour but principal de se rendre compte de l'installation des unités des Forces armées congolaises (FAC) dans ces différents sites. A cet effet, le Premier ministre a eu droit à une présentation concise des infrastructures, notamment, la base vie, les logements sociaux des sous-officiers et des officiers supérieurs, l'école, l'infirmerie, la boulangerie et l'espace de loisirs. Lors de cette présentation, les différents chefs de corps ont mis en avant les problématiques rencontrées actuellement, en l'occurrence le mauvais état des routes, le manque d'eau potable, mais aussi le faible éclairage des lieux.

état, de vivre effectivement au service de nos Forces armées et saluer la vision du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso". Pour la protection de ces installations dont il a fait plusieurs constats, des instructions vont être données au ministre des Affaires foncières, aux Forces armées et de sécurité pour procéder au déguerpissement de tous ceux qui ont occupé les abords de ces casernes et de façon anarchique. "Cela m'étonnerait que ces acquisitions soient régulières. Mais, nous mettrons tout en oeuvre afin que les casernes soient mises à l'abri de cette agression foncière et de ces agressions anarchiques de la population qui vient construire tout autour", a-t-il averti.

assure la défense, l'intégrité du territoire, elle assure la protection des populations. Elle devrait par conséquent être bénéficiaire de très belles installations", a-t-il déclaré. Avant d'appeler la population à la bonne tenue de ces infrastructures pour éviter qu'elles tombent dans le processus de construction-destruction-reconstruction, qui anéantirait tout effort et tout investissement.

Ce nouveau cadre pourra bientôt être occupé, malgré les quelques maux révélés, à savoir le manque d'eau potable, le problème d'électricité, la mauvaise couverture téléphonique, l'existence d'érosions tout autour et le mauvais état de la route, ce qui rend les sites difficiles d'accès. Outre sa satisfaction sur les avancées du chantier des casernes militai-

res, le Premier ministre a déploré l'occupation anarchique des lieux environnants par les populations inciviques, menaçant ainsi la stabilité et la pérennité de toutes ces installations. "Les casernes militaires ont été déplacées ici pour les éloigner des populations. Comment comprendre que ces mêmes populations les suivent jusqu'ici! Pour éviter d'éventuels dégâts, des instructions seront données au ministre en charge des Affaires foncières, aux Forces de défense et de sécurité pour procéder au déguerpissement de tous ceux qui ont occupé les abords de ces casernes de façon anarchique", a indiqué Anatole Collinet Makosso.

A.P MASSAMBA & Espérance MUNGALA (Stagiaire)

CHEMIN DE FER CONGO OCEAN (CFCO)

L'entreprise n'est ni rentable, ni solvable!

Le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Honoré Sayi, a bouclé sa série de visites des structures sous tutelle à Pointe-Noire par l'entretien avec les cadres et agents du Chemin de fer Congo océan (CFCO). C'était le 16 décembre dernier, dans la salle de conférence du siège de cet établissement. Il ressort de cette rencontre que le CFCO est une entreprise dont les voyants sont au rouge.



Le ministre Honoré Sayi, au milieu, au premier plan, avec les responsables du CFCO

Le directeur général du CFCO, Ignace Nganga, a relevé que les états financiers de l'entreprise au 31 décembre 2020, dont le processus d'approbation n'est pas encore achevé, font ressortir des pertes cumulées de 71 milliards 964 millions, dont 6 milliards au titre de l'exercice 2020. «Ces pertes sont largement supérieures au capital qui a été libéré pour un montant de 39 milliards 200 millions. A cette même date, la situation de la dette exigible présente un solde global de 118 milliards, représentant plus de treize fois le chiffre d'affaires annuelle moyen atteint au cours de deux derniers exercices globaux. Cette dette comprend environ 51 milliards de dette fiscale, 32 milliards de dette vis-à-vis des organes de sécurité sociale, et 21 milliards de dette envers le personnel, ainsi que les agents retraités. Et enfin, 12 milliards de dette envers divers prestataires et fournisseurs. Si on exclut les opérations à régulariser avec l'Etat, les créances dont le recouvrement devrait constituer la principale ressource pour l'apurement de cette dette s'élève à 9 milliards et demi, dont 5 milliards

7 des créances douteuses et litigieuses et seulement 3 milliards 800 millions de créances saines. Le chiffre d'affaires ne dépasse guère 750 millions de francs CFA en moyenne mensuelle, opération hors trafic incluse. En 2020, le chiffre annuel s'est établi à 8 milliards 561 millions, contre 32 milliards 870 millions en 2013, et 31 milliards 689 millions en 2014. Le chiffre d'affaires réalisé est insuffisant pour couvrir les charges du personnel qui, à elles seules, se sont élevées à 8 milliards 700 millions. Il en résulte qu'en matière de trésorerie, les comptes ouverts auprès des banques sont dans le rouge. Le CFCO n'est donc ni rentable, ni solvable, ni liquide. Fort heureusement, en sa qualité d'établissement public à caractère industriel et commercial, il échappe aux droits communs. S'il n'en était pas ainsi, cette situation aurait conduit à la déclaration de la cessation de paiement, voire au dépôt de bilan, à défaut d'une régularisation par les actionnaires...»

Parlant du personnel, le DG a indiqué que le dernier recensement physique du personnel, organisé conjointement avec le ministère des

Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande en 2020, renseigne que les effectifs du CFCO étaient de 1.814 agents, puis, ils sont passés au 1^{er} janvier 2021 à 1.805 agents, du fait de départs à la retraite, avant de baisser à 1.705 agents permanents au 1^{er} octobre 2022.

«Depuis le début de l'année qui s'achève, huit mois de salaires ont été versés au personnel, dont trois au cours du premier semestre. Pour le second semestre, des efforts sont en train d'être faits pour payer six mois sur six, si aucun événement fâcheux ne vient troubler les prévisions pour cette fin d'année. Les trois autres mois iront s'ajouter aux précédents pour totaliser près de 36 mois d'arriérés de salaires accumulés depuis 2016. Ces arriérés constituent un boulet social, et les pistes de sortie sont à envisager. Pour le personnel retraité, les indemnités de fin de carrière ne sont plus régulièrement versées depuis 2016. En dépit de cela, les activités s'exécutent dans un climat apaisé, malgré la situation encore fragile de la trésorerie de l'entreprise qui ne facilite pas le paiement de salaire au

rythme normal...», a-t-il ajouté. S'adressant aux agents, Honoré Sayi a rappelé qu'ils sont dans une «structure chargée d'assurer le relai de l'océan au fleuve. C'est-à-dire d'assumer la continuité et l'effectivité d'un pays dit pays de transit. Au-delà de notre pays, les autres attendent. Nous sommes en partie responsable du bien-être de la Centrafrique, du sud du Cameroun et la RDC parce que, demain, lorsque s'ouvrira réellement la zone de libre-échange, nous devons apporter aux autres la preuve de notre capacité à apporter ce que la facilité naturelle nous a donné: le port en eau profonde. Vous êtes le relai de cela. Le CFCO a beaucoup bénéficié et de l'attention de l'Etat et de ce que COMILOG nous a laissé. On a bénéficié gratuitement de sa voie, des locomotives et des wagons. Nous avons été des inconscients gestionnaires...» Après cette séance, le ministre a visité les éboulis situés au PK 12, ainsi que les ateliers du Km4.

Equateur Denis NGUIMBI

MÉDIA

La chaîne de télévision privée Vox Tv réhabilitée

Suspendue à titre conservatoire depuis près d'une semaine par le vice-président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Jean-Pierre Ngoma, pour diffusion d'une "information de nature à troubler l'ordre public"; Vox Tv, une chaîne de télévision privée émettant sur Canal+ est autorisée à reprendre ses programmes de diffusion. La décision a été prise le mardi 27 décembre 2022 au cours d'une plénière du collège des membres du CSLC. Après examen de la situation par la commission administrative et juridique du CSLC et après avoir entendu le directeur général de cette chaîne, M. Arsène-Séverin Ngouela, le Conseil a décidé de la levée de cette suspension. Toutefois, il inflige un blâme à Vox Tv et relève



La secrétaire comptable lisant le communiqué

le non équilibre de l'information diffusée 24/24heures concernant la conférence de presse animée par un leader d'un parti politique de l'opposition congolaise demandant la libération des "prisonniers politiques" incarcérés depuis plus de cinq ans, à travers une pétition. Le vice-président du Conseil supérieur de la liberté de communication a rappelé aux acteurs des médias, l'obligation de se conformer, à tout instant, dans l'exercice de leur profession, aux principes d'éthique et de déontologie, fondements essentiels et indispensables du travail bien fait. «Les décisions du régulateur peuvent être dures, parfois incompréhensibles, mais elles s'inscrivent toujours dans le sens de l'amélioration de l'offre médiatique nationale ainsi que de l'intérêt général», a-t-il indiqué.

Pascal BIOZI KIMINOU et Cyr Arnel YABBAT-NGO

CONGO

L'Académie nationale des sciences et technologies: 11 ans déjà !

Il y a 11 ans, soit le 27 décembre 2011, naissait l'Académie nationale des sciences et technologies (ANSTC), à la suite de son assemblée générale constitutive. Sa création relève de la volonté des éminents scientifiques congolais appelés membres fondateurs, mais surtout de celle du Réseau africain des académies des sciences (NASAC), de promouvoir ce type d'académies dans les pays africains francophones qui accusaient un réel retard dans le processus de création des académies. C'est ainsi que sont nées, en même temps que l'ANSTC, les Académies du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Niger, qui avaient participé avec nous au Colloque de sensibilisation organisé à cet effet par la NASAC.

Pour rappel, l'ANSTC, comme toutes les académies de par le monde, a pour mission principale de donner des avis et en toute indépendance, en vue de la prise de décision par les pouvoirs publics. Leurs membres sont élus par leurs pairs. L'objectif fondamental, inscrit dans leurs textes fondateurs, est de reconnaître, promouvoir, soutenir l'excellence scientifique et encourager le développement et l'utilisation de la science pour le bien de l'humanité en général et du Congo en particulier. Elle a aussi parmi ses obligations de veiller à la qualité de l'enseignement des sciences.

C'est ainsi que l'Académie organisera, à l'occasion de sa séance solennelle qu'elle compte tenir courant premier trimestre 2023, une réflexion sur le thème: «L'enseignement des sciences au Congo: bilan et perspectives». Elle invite naturellement tous les enseignants-chercheurs et les chercheurs congolais à y prendre une part active. De même, l'Académie leur demande de faire acte de candidature pour consolider la masse critique des membres et renforcer ainsi son action sur le plan scientifique.

L'Académie nationale des sciences et technologies du Congo souhaite à tous les scientifiques congolais, de joyeuses fêtes de Noël et une année 2023 riche et fructueuse sur le terrain de la recherche!

Le Secrétaire Perpétuel

P: 06 666 87 12; Email: amoyikoua2017@gmail.com

BANQUE MONDIALE

Un appui budgétaire au Congo

La Gouvernment congolais et la Banque mondiale ont signé le 19 décembre dernier à Brazzaville, un accord de financement d'un montant de 50 millions de dollars américains. Il s'agit du premier financement du Programme d'appui aux politiques de développement pour la gestion budgétaire et la croissance inclusive. Il a été paraphé par la ministre Ingrid Olga Ebouka Babackas, du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, représentant le ministre de l'Economie et des finances, et Mme Kouroutoumou Ouattara, représentante de la Banque mondiale au Congo.



Après la signature, la poignée de main.

Le dernier appui budgétaire de la Banque mondiale date de 2005. Mme Ebouka Babackas a remercié et salué l'engagement du Gouvernement et l'ensemble des cadres qui n'ont ménagé aucun effort pour aboutir aux réformes majeures de ce premier accord de financement.

Le Programme d'appui aux politiques de développement pour la gestion budgétaire et la croissance inclusive est une série de trois opérations prévues sur la période 2022-2024, pour un financement total de 210 millions de dollars dont 50 millions pour cette première opération de l'année 2022.

Ce Programme soutient le Gouvernement dans ses efforts visant à remettre le pays sur la voie de la reprise économique après une longue récession déclenchée par l'effondrement des cours du pétrole en 2014, prolongée par les effets de la pandémie de COVID-19 et l'inflation résultant de la guerre en Ukraine.

Il vise à soutenir les réformes variées et multi-sectorielles entreprises par le Congo pour améliorer la gouvernance, la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques, et créer les conditions d'une croissance inclusive et durable dans le pays, conformément au Plan national de développement 2022-2026.

«La mise en œuvre de ces réformes devrait avoir un impact positif à moyen terme sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté», a estimé Kouroutoumou Ouattara, tout en indiquant que le succès de ce programme au cours des trois prochaines années et l'atteinte des résultats demandent un engagement politique fort et constant des gouvernements congolais pour maintenir le cap des réformes et surtout leur mise en œuvre effective.

Elle a en outre réitéré l'engagement du Groupe de la Banque mondiale à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de ces importantes

réformes pour une croissance durable et une prospérité partagée.

La ministre a, quant à elle, précisé que la signature de cet accord traduit la restauration de la confiance entre la République du Congo et la Banque mondiale. «Pour mesurer le chemin parcouru, rappelons-nous qu'au mois d'octobre 2021, le Gouvernement avait adressé à la Banque mondiale, une demande d'urgence d'un appui budgétaire en soutien au programme avec le Fonds monétaire international (FMI) 2022-2024, dans le cadre de la facilité élargie de crédit obtenue en janvier 2021. Ainsi, plus d'une année après, nous voici au meilleur des résultats escomptés, suite à l'approbation par le conseil d'administration de la Banque, le vendredi 16 décembre dernier, du dossier du Congo», a-t-elle rappelé.

L'appui budgétaire de la Banque mondiale est un accord triennal dont la première tranche cor-

respond à l'année budgétaire 2022 et qui s'élève à 50 millions de dollars, soit environ 33 milliards de francs CFA, sur une enveloppe globale estimée à environ 138 milliards de francs CFA.

Pour la ministre, la signature de cet accord de financement n'a véritablement de sens que si les étapes et actions postérieures sont suivies avec efficacité, en vue d'aboutir au décaissement du prêt sollicité avant la fin de l'année en cours: «Ainsi, je nous exhorte au maintien du cap, jusqu'à la réception par le Trésor avant le 31 décembre de cette ressource annoncée».

Elle a rassuré que le Gouvernement s'attèlera à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour l'implémentation de la matrice des réformes en lien avec à l'adéquation du cadre macroéconomique fixé par le programme avec le FMI.

Cyr Armel YABBAT-NGO

TCHIAMBA-NZASSI (KOUILOU)

Fuite d'un pipeline: du pétrole se déverse dans la nature

Filiale du groupe chinois Southempec, la société pétrolière privée de droit congolais Wing Wah Exploration production exploite, avec la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), le permis Banga Kayo, dans le district de Tchiamba Nzassi (Département du Kouilou). D'une superficie de 198,98 km², son brut est transféré de l'usine de traitement du pétrole brut au terminal pétrolier de Djéno (Pointe-Noire), à travers un pipeline de 20 kilomètres mis en service depuis le 21 août 2019. Il y a quelques jours, une fuite du pipeline a occasionné le déversement de produits pétroliers dans des villages de Tchiamba-Nzassi. L'urgence était telle que le samedi 24 décembre dernier, le ministre des hydrocarbures, Bruno-Jean Richard Itoua, s'est rendu sur le lieu de l'accident. Avant de tenir une conférence de presse à Pointe-Noire, pour faire le point de la situation.



Le ministre Bruno-Jean Richard Itoua pendant la conférence de presse

Entouré du directeur général des Hydrocarbures, Stev Onanga, et du secrétaire général du département de Pointe-Noire, Jean Charles Ondonda, Bruno Jean Richard Itoua a expliqué la probable cause de la fuite: «Ce n'est pas un percement intentionnel de pipe. C'est un incident que nous devons essayer d'analyser et dont nous n'avons pas aujourd'hui cerné toutes les causes et toutes les conditions de son avènement. A priori, c'est une zone marécageuse. Les pluies récentes, abondantes, ont de toute évidence eu des conséquences importantes sur le sol dans cette zone, puisqu'elles ont emporté un pan de la route. On soupçonne que ces eaux abondantes, la terre argileuse, le caractère marécageux ont eu un impact sur le pipe. Quelques indices montrent qu'il y aurait eu un certain déplacement par rapport à son tracé initial. Malheure-

usement, la pluie a aussi emporté les balises qui permettent d'assurer le suivi du pipe. Des indices avaient déjà fait craindre qu'il y ait ce déplacement. Donc, la fuite pourrait venir, du pipe qui a été légèrement déplacé. Et, à la jonction entre deux tubes, probablement, il y a eu fuite.»

Après la constatation de la fuite, il a été décidé de la fermeture totale du pipeline et de la mise en œuvre des actions de lutte contre la pollution, les eaux et les terres étant souillées. Des consignes ont notamment été données aux populations pour qu'elles n'utilisent pas l'eau polluée et ne fassent plus la pêche.

Le ministre Itoua a annoncé la mise en place d'un comité interministériel de suivi qui comprendra les représentants de son ministère, du ministère de l'Environnement, de la Préfecture, ainsi que de Wing Wah et de la

SNPC. Il a également promis la distribution d'eau aux populations et la mise en place de suffisamment de forages pour que les villages puissent bénéficier d'eau potable.

«Nous allons évaluer l'impact puis, éventuellement, la situation alimentaire des populations, la réduction des activités. Nous déciderons des actions à mener pour pallier cet impact-là...La société Wing Wah a prévu une grande activité d'assistance médicale, de consultations gratuites», a affirmé le ministre qui a aussi fait état du choix à faire au Congo sur l'entreprise spécialisée dans la dépollution.

«Les services du ministère des Hydrocarbures, ainsi que les experts de la SNPC et de Wing Wah vont y travailler dans la semaine pour comprendre ce qui s'est passé, en même temps qu'ils vont travailler à trouver une solution transitoire pour pouvoir commencer à assurer un mini-

mum de production sans utiliser la partie de pipe qui est considérée comme un risque, là où, a priori, il y a eu la fuite...Il n'est pas nécessaire d'alermer plus que cela l'opinion. Les choses sont prises en main, parce qu'elles sont très sérieuses», a-t-il ajouté.

Interrogé sur le manque à gagner occasionné par cette fuite, le ministre a reconnu que ce souci n'a traversé l'esprit de personne à ce stade. «La priorité, c'est de dépolluer le plus vite possible, limiter les dégâts, limiter l'impact sur l'environnement, c'est-à-dire sur les eaux et sur les terres, limiter les conséquences pour les populations, les prendre en charge, chercher à comprendre ce qui est arrivé, pour éviter que cela se reproduise», a-t-il dit. A signaler qu'avant l'incident, la production de Wing Wah Exploration production était estimée à 34.000 barils par jour.

Véran Carrhol YANGA

COUP D'OIL EN BIAIS

Vive réaction du CAD sur la suspension des programmes de VOX-TV

La décision du CSLC (Conseil supérieur de la liberté de communication) de suspendre les programmes de la chaîne de télévision privée VOX-TV, le 21 décembre dernier, «à titre conservatoire, pour diffusion en boucle d'informations de nature à troubler l'ordre public», a suscité une vive réaction au CAD (Centre d'actions pour le développement), une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme. «La sanction infligée à VOX-TV est dénuée de tout fondement et constitue une violation du droit à la liberté d'expression», estime cette organisation, qui suspecte «que cette mesure motivée par une pression politique, ait un lien direct avec l'activité de Destin Gavet». VOX-TV avait relayé les propos de ce critique du pouvoir, qui considère Jean-Michel Mokoko et Okombi Salissa comme «des prisonniers politiques» qui purgent 20 ans de prison ferme au terme d'un procès. «En interrompant de manière totalement arbitraire et illégale les programmes de VOX-TV, les autorités congolaises étouffent la liberté d'expression et confirment que le Congo n'est pas un Etat démocratique», soutient le CAD.

JEC préoccupé par un «grand recul» du pays en matière de liberté de presse

Organisation professionnelle des médias, JEC (Journalisme et Ethique Congo) a critiqué lui aussi comme «une atteinte grave à la liberté de la presse», la décision du CSLC (Conseil supérieur de la liberté de communication) et condamne «avec la dernière rigueur cette décision sévère et abusive» de l'organe de régulation des médias au Congo. «Cela dénote d'une décision politique prise à la hâte, sans respect aucun de la procédure qui exige que le media ou journaliste mis en cause soit entendu en amont», affirme JEC. Dans un communiqué publié à Brazzaville en fin de semaine passée, JEC fait suspect des pressions qui auraient été exercées sur les membres du CSLC. Pour JEC, il n'y a pas de doute et il s'en inquiète: le CSLC est «mis sous coupe réglée politique».

Un spectacle apocalyptique: Makotipoko sous les eaux !

On savait déjà qu'entre octobre et décembre de chaque année, les eaux des rivières et celles du fleuve Congo sont toujours en crue à Makotipoko, une localité du département des Plateaux, à 350 km au nord de Brazzaville. Comme par le passé, Télé Congo, pas avare d'images, en a encore proposé d'apocalyptiques l'autre jour au cours de son JT de 20h et dimanche 25 décembre au cours du journal magazine de 13h. Les maisons, les édifices publics, les tombes et des églises sont sous les eaux. On a vu des images montrant des populations et des animaux domestiques obligés de se réfugier sur des rares lopins de terre exondés, soit sur des arbres, soit encore dans les pirogues, ou sur des étagères de fortune. Tous les 54 villages du district et les quatre quartiers du chef-lieu du district sont affectés. Malheureusement, aucune solution n'est trouvée par les pouvoirs publics alors que les sinistrés ne cessent de leur rappeler que seul le dragage sera nécessaire pour repousser les eaux du fleuve Congo, comme à Mossaka, et leur épargner le spectacle actuel.

Faire taire les opposants congolais à Paris ?

Le vice-amiral Jean Dominique Okemba était en séjour à Paris, en France, lundi 20 décembre pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines. Il y a présidé la cérémonie de remise de passeports promis lors d'une première rencontre en octobre dernier aux ex-«combattants» de la diaspora naguère opposés radicalement au pouvoir mais qui, aujourd'hui, envisagent de revenir au Congo. Leur collectif avait formulé le souhait de disposer de documents devant leur permettre de rentrer au pays. D'autres opposants soupçonnent que le Gouvernement congolais tente, par cette facilitation d'obtention de passeports, de «juguler leur liberté d'expression».

Les tâcherons de la société E2C en fronde

Les tâcherons de la société E2C (Energie électrique du Congo) travaillant à Brazzaville ont organisé une manifestation bruyante devant la direction générale de leur entreprise, au centre-ville, pour réclamer le statut d'agents permanents de l'entreprise et dénoncer le recrutement par affinité de certains de leurs collègues. C'était vendredi dernier. La police a joué le jeu de la démocratie en laissant s'exprimer ces laissés-pour-compte de la République. La recette a donné ses fruits, puisque le directeur général de la société a été obligé de les recevoir. En mettant la pression sur les responsables de la société, les tâcherons espèrent que leur situation sera vite résolue.

Des dingues...de Dieu

La floraison des sectes dans la capitale congolaise témoignerait de la bonne santé de la foi. Si les unes promettent des guérisons à tour de bras au point qu'elles inquiètent médecins et infirmiers, les autres posent problèmes dans les quartiers où elles sont installées. L'autre jour, un jeune homme se «baignait dans le ruisseau Madoukou à la demande de son pasteur pour améliorer sa situation sociale». Même les badauds étaient ahuris par cette scène surréaliste. C'est très curieux que dans un pays en voie de reconstruction, des gens passent le meilleur de leur temps à blanchir des nuits, à bercer les citoyens d'illusions. Et a plongé dans ce ruisseau, déversoir de toutes les immondices de la capitale congolaise.

Termes de référence Pour le recrutement de deux chargés de mission insertion socioprofessionnelle

Contexte général et description succincte du projet

Le projet d'appui à l'inclusion productive des populations vulnérables en République du Congo dit « projet TELEMA », mis en œuvre par le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, bénéficie d'un appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD). Etant un projet internalisé, il se donne pour finalité de créer des mécanismes structurels, organisationnels et des capacités permettant au MASSAH de mettre en œuvre le Plan National d'Action Sociale (PNAS) dans son ensemble et en particulier sa politique d'insertion économique et productive des populations vulnérables. De façon spécifique, il s'agit de (i) renforcer durablement les capacités du MASSAH, plus particulièrement de la Direction Générale des Affaires Sociales, au niveau central comme au niveau déconcentré pour contribuer à la pérennisation des acquis du projet et de l'ensemble des interventions sociales, (ii) expérimenter graduellement des dispositifs permettant d'accompagner durablement des personnes vulnérables vers l'emploi ou l'auto emploi à Brazzaville, à Pointe-Noire et au Pool et (iii) permettre la mise en place et l'ancrage du système national d'information de l'action sociale en installant des modalités de collecte et d'exploitation des données d'action sociale suffisamment adaptées à l'organisation et au fonctionnement du MASSAH.

Ce projet cible les jeunes (16-29 ans) et les adultes vulnérables (30 à 59 ans) ; diplômés sans emploi, au chômage, en situation de handicap ou pas, employables et/ou en capacité de poursuivre une formation en vue de l'insertion professionnelle et sociale.

En effet, la mobilisation du MASSAH et des partenaires techniques et financiers sur les problématiques d'autonomisation économique des populations vulnérables et du renforcement des capacités du système d'action sociale, représente une grande opportunité pour renforcer et développer les interventions coordonnées, cohérentes et efficaces.

Dans le but d'assurer une meilleure coordination des actions, le projet TELEMA procède au recrutement de deux chargés de mission d'insertion socioprofessionnelle. Un à Brazzaville avec compétences élargies aux CAS dédiées du Pool et un autre à Pointe-Noire.

1. Missions du chargé de mission d'insertion socioprofessionnelle (CMIS)

Sous l'autorité du Directeur Général des Affaires Sociales, Coordonnateur du projet TELEMA, du Responsable de la composante 2 (inclusion productive) et la supervision des directeurs départementaux des Affaires Sociales de Brazzaville, Pool et Pointe-Noire, le chargé de mission insertion socioprofessionnelle a pour mission principale d'appuyer, au niveau départemental, l'exécution du volet inclusion productive.

Plus précisément, il assistera la Direction Départementale des Affaires Sociales en général et le Bureau de l'Insertion Socioéconomique dans l'exécution des tâches suivantes :

- superviser et accompagner la mise en œuvre du dispositif d'insertion socioprofessionnelle du projet TELEMA ;
- appuyer l'exécution du projet par les travailleurs sociaux des CAS à travers les activités suivantes :
 - conduite des réunions d'information et la contractualisation avec les bénéficiaires ;
 - réalisation des bilans de compétences ;
 - élaboration des plans d'affaires ;
 - exécution et suivi des projets.
- appuyer le bureau d'insertion socio-économique dans toutes tâches administratives en lien avec le projet Téléma.

Profil du chargé de mission insertion socio-professionnelle

- Être de nationalité congolaise ;
- Avoir un diplôme universitaire (Bac+4 minimum) en gestion, économie, sociologie, management de projets, travail social ou équivalent ;

- Avoir des compétences en gestion de projets surtout les projets d'insertion socioprofessionnelle ;
- Avoir des connaissances sur le secteur informel, la création d'entreprise, l'environnement des affaires au Congo ;
- Avoir une capacité de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une capacité rédactionnelle et un esprit de synthèse ;
- Avoir une très bonne connaissance du français ;
- Avoir une très bonne pratique des outils informatiques : Word, Excel, Power-Point, logiciel de gestion des projets, etc.

Expérience professionnelle :

- Expérience professionnelle minimum de 3 ans dans les projets d'insertion socioprofessionnelle ;
- Avoir travaillé pour les ONGs d'insertion ou d'accompagnement des personnes vulnérables ;
- Avoir une expérience dans le domaine de la formation ou de l'accompagnement des porteurs des projets ;
- Avoir une expérience dans le domaine du secteur informel, si possible dans celui de l'appui aux microentreprises (individuelles ou groupement) ;
- Toute autre expérience professionnelle, en particulier en gestion, dans l'entrepreneuriat ou dans le secteur privé, pourra être considérée comme un atout supplémentaire.

Durée

La durée du contrat est d'un (1) an renouvelable à la suite d'une évaluation satisfaisante.

Lieu du travail

- Un poste est basé à Brazzaville et qui couvre les départements de Brazzaville et du pool ;
- Un poste est basé à Pointe-Noire.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

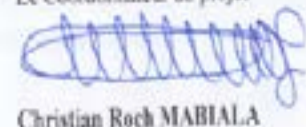
Les candidats intéressés devront déposer un dossier de candidature en français sous pli fermé, comprenant :

- une lettre de motivation adressée au Directeur Général des Affaires Sociales, Coordonnateur du Projet TELEMA ;
- un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste ;
- les copies légalisées des diplômes ;
- les copies des attestations ou certificats de travail ;
- trois (3) références professionnelles (nom, prénom, fonction actuelle, adresse, numéro de téléphone et e-mail).

Les dossiers de candidature doivent être déposés en trois (3) exemplaires au plus tard, le 09 janvier 2023 à 13h00 (heure locale), à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé portant la mention :

« Avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un chargé de mission insertion socioprofessionnelle ». Siège du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, derrière le Ministère de la Justice, des Droits Humains et la promotion des peuples autochtones à côté du Commissariat central, Brazzaville - République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 22 décembre 2022
Le Directeur Général des Affaires Sociales,
Le Coordonnateur du projet


Christian Roch MABIALA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Francine Ntoui fait son entrée à l'Académie mondiale des sciences

La scientifique congolaise fait désormais partie des cinquante-trois nouveaux membres élus cette année 2022 à l'académie mondiale des sciences. Mme Francine Ntoui est Pr de biologie moléculaire, enseignante à l'université de Tubingen en Allemagne et présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM). Son entrée à cette institution est le sommet de la réussite scientifique. Interview.

* Que représente pour vous l'honneur d'avoir intégré l'académie mondiale des sciences?

** Cela signifie une reconnaissance par les pairs du monde entier pour le travail accompli. Ce n'est pas un aboutissement, c'est juste dire qu'on a fait un bon travail pendant plusieurs années. C'est un couronnement de carrière.

* Peut-on savoir si ce sont les recherches menées dans le domaine du paludisme qui ont fait que vous soyez admise à l'académie mondiale des sciences?

** J'ai beaucoup travaillé sur le paludisme. Mais, depuis plus d'une dizaine d'années, je m'investis dans les maladies infectieuses, telles que le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, les maladies diarrhéiques chez l'enfant, les maladies à potentiel épidémique. Mon outil de base, c'est la biologie moléculaire qui s'utilise sur différentes maladies infectieuses. Je pense que mon entrée à l'Académie mondiale des sciences, ce n'est pas seulement le travail de recherche, c'est aussi le rayonnement que l'on a. Ce rayonnement, c'est ce que l'on fait, comment il impacte la vie des autres. C'est aussi mon combat pour que la recherche soit reconnue comme un pilier important du développement de la recherche en Afrique. C'est également mon engagement pour les femmes et pour les sciences.

* Est-ce que cela veut dire que la science contribue au développement dans les pays en développement?

** Actuellement, on a un problème, malheureusement: la science n'est pas encore dans nos pays comme un pilier important de développement. Les pays s'étaient engagés à donner 2% de leur budget à la recherche. La plupart des pays donnent moins. Le maximum, c'est l'Afrique du sud avec 0,8 %. Tous nos pays donnent 0,2 %. Au regard de ces chiffres, il est difficile que ces pays atteignent leurs objectifs. Cela montre déjà qu'il y a un problème de reconnaissance de la science comme pilier de développement. Les pays comme la Corée du Sud, Israël, l'Europe ont tous plus de 4 à 5 mille scientifiques par million d'habitants. C'est par là qu'on voit la force de l'investissement d'un pays dans la science et dans le futur. On voit très bien comment les pays d'Asie du Sud-Est se développent très vite, parce que le nombre des scientifiques par million d'habitants augmentent significativement. En Afrique, on est à un nombre insignifiant: 50 ou 100 scientifiques par million d'habitants. On a beaucoup de travail à faire. C'est un combat qui reste important. Pour moi, parler de développement en oubliant la science, n'a pas de sens du tout.

* Quel message pouvez-vous adresser à l'endroit des chercheurs, surtout aux femmes chercheuses?

** Il nous manque des scientifiques par million d'habitants pour répondre aux besoins de la science, parce que les défis sont nombreux. Aujourd'hui, on parle de changement climatique, c'est presque une mode. Même nos gouvernements utilisent ce mot. Mais c'est une réalité qui veut dire que derrière il y a la science qui va trouver des solutions pour changer notre consommation d'énergie, nos habitudes alimentaires pour améliorer les sols, pour mieux utiliser l'existence avec la multidisciplinarité des scientifiques. Les scientifiques du monde entier doivent réfléchir parce que les contextes sont différents au pôle nord, donc on ne peut pas comparer avec ce qui se passe au sud. Tous les scientifiques devraient trouver des solutions adaptées à leur contexte. Il ne faut pas attendre, ce ne sont pas les scientifiques européens qui viendront résoudre les problèmes des Congolais.

Propos recueillis par Philippe BANZ



Mme Francine Ntoui

URBANISME

Améliorer les conditions de vie et de fonctionnement de Brazzaville.

Un atelier de validation du rapport "Contrat Etat département (CED) de Brazzaville" initié par le projet de Développement urbain et restructuration des quartiers précaires (DURQuaP) a été organisé du 20 au 21 décembre 2022 à Brazzaville. Des experts tunisiens du cabinet IDEA Consult international ont présenté des audits urbains, organisationnel et financier de la municipalité de Brazzaville pour la doter du CED avec un manuel de procédures de gestion adossé d'un Programme d'investissements prioritaires (PIP) et d'un Programme d'entretiens prioritaires (PEP) sur une période de cinq ans, d'un coût global de plus de 70 milliards de FCFA.

L'audit urbain a pour objectif d'identifier à l'issue d'une analyse de la ville, un ensemble cohérent de projets prioritaires en termes d'investissements et d'entretien dont le montant est soutenable conformément aux résultats de l'audit financier. Le consultant a pour principale tâche entre autres de déterminer les données générales de la ville par rapport aux grands traits de la géographie départementale et nationale; présenter l'évolution spatiale et démographique de la ville de Brazzaville; identifier le potentiel et les caractéristiques du développement urbain.

L'audit institutionnel et organisationnel permet de diagnostiquer le fonctionnement et l'organisation des services de la ville; évaluer des capacités d'intervention des services techniques; évaluer le

fonctionnement des services financiers et le mode de fonctionnement des services marchands; identifier les besoins en appui institutionnel.

L'audit financier, quant à lui, a pour objectif de déterminer avec les responsables municipaux, les capacités financières existantes, potentielles de chaque ville pour réaliser les investissements sur l'entretien du patrimoine infrastructurel et immatériel, et pour déterminer le montant des investissements du Contrat Etat-Commune.

Les audits ont pour but d'appuyer les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire dans l'élaboration du CED avec la direction générale des collectivités locales, la direction générale du plan, de l'aménagement du territoire, du développement urbain, du déve-



Vue de l'assistance

loppement local et la primature. L'élaboration du PIP et du PEP constitue l'aboutissement de l'ensemble de la démarche d'analyse. Pour Lotfi Maslah, expert en urbanisme et aménagement du territoire du cabinet IDEA Consult international, les audits permettent d'améliorer les conditions de vie et de fonctionnement. «Il faut que l'Etat puisse aider la ville de Brazzaville pour se mettre à niveau sur le plan des infrastructures, améliorer les conditions des marchés et entretenir les équipements. Un plan de fonctionnement de la commune a été prévu pour réaliser le PIP et le PEP. Ce plan est étalé sur cinq

ans. Le manuel de procédure va décortiquer toutes les phases de fonctionnement que doit suivre l'administration pour réaliser le CED», a-t-il déclaré.

Rémy Philippe Muyabi, chargé des missions techniques et ingénieries du projet DURQuaP, a rappelé que l'atelier s'est organisé pour valoriser les rapports finaux, dans le cadre de la composante 2 du projet, intitulé renforcement des institutions et des capacités. A noter que les administrateurs-maires ont pris part à cet atelier de validation.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

DEVELOPPEMENT

Plaidoyer pour le district de Kimongo

Situé au sud-ouest du département du Niari, en bordure du versant de la chaîne du Mayombe, Kimongo, dirigé par le sous-préfet Lambert Nianga depuis 2010, se compte parmi les quatorze districts du Niari. Il est composé de 63 villages, en partant de Kikassa à Kitsessi, à la frontière avec le Cabinda et la RDC.

Le terme Kimongo vient de la mauvaise audition et interprétation du mot «ku-mongo», qui signifie, en dialecte sundi, «en haut de la montagne», mal écrit à l'époque précoloniale. Le district de Kimongo était jadis composé de deux entités administratives: Kimongo et le Poste de contrôle administratif (PCA) de Londélakaye, devenu en 1996 district.

Tout le monde, dans les deux districts, parle le même sundi. La population de Kimongo est estimée à 18.159 habitants et vit essentiellement dans les villages centres: Iloupanga, Pangui, Kimongo-poste, Kimouele, Nima-Tseke, Nganda-Mbinda et Moukondzi. Comme dans la plupart de nos districts, la population de Kimongo est jeune. Le nombre de femme est supérieur à celui des hommes. Cette population, faite d'agriculteurs et d'éleveurs, est aux 3/4

analphabète.

Il y a 24 écoles primaires et un effectif global de 4.276 apprenants, trois collèges de l'enseignement général (Kimongo-poste, Moukomo-kadi, Kitsindi) et un lycée général (Hilaire Sola), inauguré le 13 octobre 2010.

La source d'énergie la plus employée est le bois de chauffe: 92% de la population en consomme quotidiennement.

7% de ménages utilisent des réchauds à pétrole et 1% le gaz. Pour l'éclairage, la source d'énergie commune est le pétrole: 98% utilisent des lampes-tempêtes; 2% s'éclairent partiellement aux groupes électrogènes qui ne fonctionnent pas toute la nuit, à cause de l'approvisionnement difficile en carburant. Du coup, la lampe à pétrole est le lot de tous les ménages.

L'approvisionnement en eau se fait aux puits, aux sources et aux ruisseaux.

soit en évoluant en partenariat avec d'autres personnes. Les filières professionnelles visées la coiffure, l'agroalimentaire, la laverie, le pressing, la restauration, la pâtisserie, la couture, la vente,

l'informatique, le commerce, l'écologie, le soutien scolaire, l'aide à l'obtention du permis de conduire, l'innovation technologique et le E-commerce.

*Peut-on connaître les motivations qui vous ont poussé à créer l'A.F.I.P.J.?

** Notre motivation tire ses fondements de la précarité, du manque d'emploi des jeunes dans notre pays.

*Pensez-vous qu'il y a moins de structures formelles (institutionnelles) ou informelles qui prennent en compte ces jeunes qui sont vos cibles?

** Ce n'est ni la multiplicité ni le déficit des associations qui traduisent le niveau le succès ou d'échec des actions menées,



Ecole primaire de Kimongo poste

A Kimongo-poste, 5% des ménages s'approvisionnent aux robinets de l'eau tirée de la source Minionzi. Au bout de chaque village, on trouve le cimetière, considéré, chez les Sundis, comme le village des morts.

Dans l'ensemble des villages visités, le hangar, appelé «moandza», l'un des symboles de l'organisation sociale traditionnelle, a disparu. Il n'existe pas de système foncier dans tout le district, le terrain peut être occupé librement. Kimongo, grenier national, produit à foison le ma-

nioc, aliment de base, le haricot (90% de la production nationale), la banane type Saint Michel (deuxième producteur national, après Mvouti), le taro, le maïs, l'arachide, l'ananas, le légume, le piment, l'aubergine, etc.

Au moment où les autorités nationales se préoccupent de l'autosuffisance alimentaire, il est nécessaire d'accorder notamment à l'agriculture de Kimongo une assistance financière que justifie son importance actuelle. Dommage que la commercialisation de tous les produits agricoles demeure artisanale.

Les forêts, encore sous exploitées, produisent plusieurs essences: Limba, Kambala, Okoumé, Niové etc. La pisciculture n'existe pas dans tout le district. La situation sanitaire est précaire. La femme enceinte travaille au champ, jusqu'à son terme. Elle ne va au dispensaire qu'au moment des premières contractions. Il arrive qu'elle accouche sur la route ou meure. Cela est fréquent dans les villages lointains de l'unique dispensaire de Kimongo-poste où l'ambulance est inexistante. En cas de complications, la femme est transportée à Dolisie dans les camions des commerçants.

Propos retranscrits par A.N'K-K

Equateur Denis NGUIMBI

ASSOCIATION

Aider les jeunes à s'insérer professionnellement

L'association pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (A.F.I.P.J.) vient d'être créée. Son but est d'aider les jeunes à suivre une formation dans différents domaines. Barnarbé Boukambou, président de cette association, en parle dans cette interview.

* Vous venez de créer l'A.F.I.P.J., pouvez-vous nous la présenter en quelques mots?

** L'association pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (A.F.I.P.J.) est une

association qui se propose d'aider les jeunes à suivre une formation dans les domaines que nous avons ciblés. A la fin de la formation, l'association va les aider à s'insérer soit en se mettant à leur propre compte,



Barnarbé Boukambou



POSITION: Finance Manager
ORGANISATION: African Parks – Fondation Odzala Kokoua
LOCATION: Republic of Congo (Odzala HQ)
REPORTING TO: Directly to General Manager and functionally to the Regional
Finance Manager
EXPECTED START DATE: As soon as possible/ January 2023
BACKGROUND:

African Parks is a non-profit conservation organization that takes on the complete responsibility for the rehabilitation and long-term management of national parks in partnership with governments and local communities. We currently manage 22 national parks and protected areas in 12 countries covering over 17 million hectares in: Angola, Benin, Central African Republic, Chad, the Democratic Republic of Congo, Malawi, Mozambique, the Republic of Congo, Rwanda, Zambia, South Sudan and Zimbabwe.

Odzala harbours some of the largest populations of Western lowland gorilla and forest elephant in Central Africa protected areas covered 13,500 km². It has the richest primate fauna of Central Africa, with at least 10 diurnal primate species, including gorillas and chimpanzees. The park also supports a large diversity of tropical forest ungulates, such as bongo, sitatunga, red river hog, giant forest hog and at least seven species of forest duikers. The forest-savannah mosaic probably hosts the last viable population of spotted hyenas in the Congo Basin while a viable population of hippopotamuses can be found in open areas along the park's larger rivers. In addition, three different cat species are also found in Odzala: leopard, serval and African golden cat.

African Parks is recruiting an experienced Finance Manager for Odzala National Parks and the position is located in the Park : Mbomo (HQ of PNOK)

JOB OVERVIEW:

The Finance Manager is responsible to oversee the end-to-end finance operations, financial planning and analysis, donor and partner management, establishing procedures and enforcing controls, preparing financial reports and maintaining the financial health of the organization.

The incumbent will ensure that all financial compliance and audit requirements are met while ensuring that all financial data is accurately entered into our financial system. He or she will provide support and advice to senior management, and budget managers or on donor compliance issues and budget monitoring.

MAIN ROLES & RESPONSIBILITIES:

Grant Management - Odzala receives numerous grants from multiple sources and the correct utilization of these grants is

essential, including:

- Organising or participating in grant startup workshops;
- Ensuring that grant administration processes are being adhered to by the park;
- Ensuring that there is the coding of grants received into serenic (accounting software) to enable automatic financial reporting;
- Reviewing grant allocations on a monthly basis to ensure that the utilization is correct;
- Ensuring that there is the reconciling the undrawn funds of each park and repay disbursements on a quarterly basis;
- Reviewing and/or preparing financial grant reports;

Accounting and Reporting:

- Supervise the recording, classifying and summarizing of the financial transactions of the park and ensure the proper update and maintenance of the accounts to ensure that the accounting system provides the basis for an efficient financial information system for both internal and external users that it is compliant with internationally accepted accounting principles, legal and statutory requirements of the country;
- Review and provide guidance and coaching to accounting staff ensuring accuracy, correctness and completeness of transactions recorded;
- Ensure the timeliness of required financial reports to project managers, donors, government partners and Board Members are met;
- Prepare periodic reports of financial performance and discuss with HOD's.
- Ensuring legal and taxation compliance

Treasury and Cash Management:

- Conduct treasury planning;
- Liaises with banks to ensure best rates on forex, transfers, bank charges etc.

Planning, Budgeting and Forecasting Reporting:

- Assist in the planning and budgeting for the park / project, take the lead in the financial plans and budgets, and ensure that the assumptions, parameters, guidelines and policies in planning are complied with;
- Review and monitor budget performance of the park / project and provide recommendations;

KEY RELATIONSHIPS:

- Regional Operations Manager
- Park Manager
- Regional Finance Manager
- Heads of Department
- Internal and External Auditors

EDUCATION AND EXPERIENCE:

- Minimum eight (8) years of experience in a similar role, with a preference but not mandatory of two (2) years with a conservation or non-profit organization;
- A degree in accounting or finance (Master/Bac+5 with five (5) years of experience);
- Previous experience with any donor-funded programs or external audits;
- Results-oriented and focused, with the ability to follow guidelines and controls required of the position;
- Expert knowledge in budgeting, financial analysis and MS Excel;
- Proficiency with accounting software;
- Demonstrated team player with effective cross-cultural interpersonal skills;
- High level of integrity and impeccable record in previous accounting positions.
- Excellent organizational, analytical, oral and written communications skills in both English and French will be an advantage;
- Strong capacity to manage time and competing priorities;
- Strong initiative, perseverance, and resilience; and
- Willingness to live in a remote setting and with previous experience living in Africa.

HOW TO APPLY:

To apply, please email your CV and cover letter to Odzala Resources Humaines rh.odzala@africanparks.org with cc on: centralafrica.hr@africanparks.org by Wednesday 4th January 2023. Please mention the position name in the subject line of the email. In case you do not hear from us within two weeks after the closing date, this means that your application was not successful. We thank you for your interest in working for African Parks.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville; B.P. : 1431; Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46 République du Congo

ANNONCE LEGALE «ALUGLASS» SARL

Société A Responsabilité Limitée
 Au Capital de F. CFA : Un Million (1 000 000)
 Siège social : Quartier Vindoulou PK4, Route Nationale n° 1, Boîte postale 4418
 POINTE-NOIRE
 REPUBLIQUE DU CONGO
 RCCM: CG-PNR-01-2019-B12-00328

APPROBATION DES COMPTES - QUITUS A LA GESTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Suivants Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société «ALUGLASS» en, date à Pointe-Noire du 1er septembre 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 14 novembre 2022, enregistré à Pointe-Noire, folio 219/9 n° 1224 ; Les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus à la gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le dépôt légal dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-01244, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 22 décembre 2022

Pour mention et avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
 Notaire

ANNONCE LEGALE BANTU NEWS LIVE TV EN SIGLE «BNL TV»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE / AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
 SIEGE SOCIAL : 56, RUE MARECHAL LYAUTEY, ENCEINTE DU JOURNAL SEMAINE AFRICAINE, ARRONDISSEMENT N°3 POTO POTO, BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO / R.C.C.M CG-BZV-01-2022-B12-00258

CONSTITUTION

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date à BRAZZAVILLE du 05 septembre 2022 reçu en l'Etude de Maître GONOCK MORVOZ, Notaire, dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres de la Plaine à BRAZZAVILLE, le 12 octobre 2022 à la Recette de l'Enregistrement, Domaines et Timbre de Mpila à BRAZZAVILLE, sous n° 1852/10, n°4796, il a été procédé à la constitution de la société «BANTU NEWS LIVE TV» en sigle «BNL TV» ayant les caractéristiques suivantes:

- **Forme:** Société A Responsabilité Limitée;
- **Dénomination sociale:** BANTU NEWS LIVE TV en sigle «BNL TV»;
- **Objet:** Une chaîne de télé en ligne avec assorti cément TNT et bouquets Satellitaire ; E-commerce et régie publicitaire ; Diffusion d'un bouquet télé via application numérique et sur internet ; Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter son extension ou son développement.
- **Siège social:** Le siège social est situé à BRAZZAVILLE, 56, rue Marechal

Lyautey, Enceinte du Journal Semaine Africaine, Centre-ville ;
 • **Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;
 • **Capital:** Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 FCFA, divisé en CENT (100) parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, toutes de même catégorie et entièrement libérées.
Gérance: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur NGO-LO BINA Belmouss Barth, de nationalité Congolaise, demeurant 32, rue Biniama, Quartier la Base, Arrondissement n°7 Mfilou-Ngamaba à BRAZZAVILLE, est nommé Gérant de la société.
Dépôt légal: a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 14 novembre 2022.
Immatriculation: la société «BANTU NEWS LIVE TV» en sigle «BNL TV» est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM N° CG-BZV-01-2022-B12-00258.

Pour insertion.
 Maître GONOCK MORVOZ

ACTE RECTIFICATIF D'ERREURS MATERIELLES PORTANT SUR L'IDENTITE DE L'ASSOCIE UNIQUE ET GERANT DE LA SOCIETE DENOMMEE «UNION»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Au capital de 1 000 000 FCFA
 Siège social à Brazzaville: 104 rue Makotipoko, Mougali
 RCCM : CG-BZV-01-2021-B-13-00561

Monsieur Ibrahima SYLLA de nationalité malienne, Associé unique et gérant de la société «UNION», sarlu;
 A comparu devant Maître MAKOSSO LASSI, Notaire, à l'effet de lui donner acte de la déclaration suivante :
 «Deux erreurs matérielles avaient été constatées dans le corps de son passeport numéro AA0426501, délivré en date à Bamako, du seize octobre deux mil dix-neuf. Corrections de ces erreurs matérielles portant sur son identité ont été portées dans le nouveau passeport numéro AA07728321 qui lui a été délivré en date à Bamako du vingt-huit novembre deux mil vingtdeux, annulant ainsi le précédent passeport».
 Demande a été faite au notaire que soit porté

corrections, dans les actes constitutifs de la société susmentionnée, des erreurs matérielles constatées, à savoir: le prénom, la date et le lieu de naissance.
Au lieu de lire: Idrakima, comme il était écrit suivant son ancien passeport, sur les actes constitutifs de la société dénommée «UNION» Sarlu;
Lire: Ibrahima
Au lieu de lire: né le vingt octobre mil neuf cent quatre-vingt, à Brazzaville;
Lire: né le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt à Bamako.
 Le reste sans changement.

Pour avis

RÉTROSPECTIF

La crise RD Congo-Rwanda

Des tensions entre pays, il y a eu d'autres, comme entre la RD Congo et le Rwanda. Le président Félix Tshisekedi n'a pas hésité à accuser son voisin rwandais Paul Kagamé de soutenir les rebelles



Emmanuel Macron (au milieu) rapproche les deux frères "ennemis"

du M 23, une force ayant repris les armes dans le violent conflit de la région du Nord-Kivu, dans l'Est de la RD Congo.

En Angola, le MPLA toujours au pouvoir

Le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), parti au pouvoir, a consolidé sa stature, mais sa majorité s'est réduite au profit de gains significatifs de l'opposition, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Le 15 septembre 2022,



Le Président angolais

Joao Laurenço a entamé son deuxième mandat à la tête du pays.

En Guinée équatoriale, Obiang Nguema rempile pour un 6^e mandat

Teodoro Obiang Nguema Mbasogo a été réélu pour un sixième man-



Teodoro Obiang Nguema Mbasogo

dat avec 94,9% des voix, ce qui fait de lui le chef de l'Etat avec la durée au pouvoir la plus longue en Afrique et dans le monde.

Le Burkina Faso face aux coups d'Etat

Dans ce pays dit des hommes intègres, l'année a été également marquée par des coups d'Etat, notamment où Roch Marc Christian Kaboré a été démis de ses fonctions par des militaires. Le chef



Paul-Henri Sandaogo Damiba

de la junte, le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, est devenu président par intérim. Mais son séjour au pouvoir n'a pas été long, car dans la soirée du 30 septembre, des militaires dirigés par le capitaine Ibrahim Traoré, 34 ans, ont destitué Damiba lors du deuxième coup d'Etat de l'année.

Tensions entre le Mali et la France

Des manifestations anti-françaises ont ébranlé la région sahéenne, en commençant par le Mali, dont la junte a accusé en février l'armée française de diviser délibérément la région ouest-africaine. Conséquence, le Mali a expulsé les troupes françaises du pays. De son côté, la France a accusé les mercenaires russes de Wagner d'avoir organisé «le massacre de Moura», au cours duquel au moins trois-cents civils ont été tués.

Des soldats ivoiriens détenus par Bamako

Au Mali, 49 soldats ivoiriens sont arrivés à l'aéroport de Bamako, le 10 juillet pour soutenir un contingent de l'ONU. Ils ont été arrêtés, le Mali les accusant d'être des «mercenaires». Quelque 46 de ces soldats sont toujours détenus malgré plusieurs tentatives de dialogue entre les deux pays.

Cessez-le-feu au Tigré

En Ethiopie, les efforts de médiation de l'Union africaine ont abouti à un accord de paix historique entre le gouvernement et les dirigeants de la région du Tigré en novembre, mettant ainsi fin à deux années de guerre civile.

Au Kenya, William Ruto porté au pouvoir



William Ruto

L'affrontement fut rude pour William Ruto vainqueur de l'élection présidentielle. Une requête du candidat Raila Odinga auprès de la Cour suprême n'a pas abouti. Au final, William Ruto a prêté serment en tant que nouveau président du Kenya.

Shell va verser 15 millions d'euros aux communautés agricoles au Nigeria

Après avoir été condamné en 2021 à indemniser des femmes nigérianes du delta du Niger, victimes de fuites de pétrole entre 2004 et 2007, la compagnie pétrolière Shell va verser 15 millions d'euros à leurs communautés. Le groupe a signé un accord avec la branche néerlandaise de l'ONG «Les amis de la terre» qui a épaulé les plaignants.

L'Egypte a abrité la COP27

La ville de Sharm El-Sheikh, en Egypte a accueilli du 6 au 20 novembre 2022 la 27^e Conférence des Nations unies sur le climat (COP27). C'est la première fois que cet événement international dédié à la lutte contre le réchauffement climatique est organisé



en Afrique, continent pourtant déjà lourdement affecté par les conséquences de la hausse des températures.

La Corne de l'Afrique menacée par la sécheresse

Plus de 20 millions d'enfants sont menacés par la faim, la soif et la maladie en Ethiopie et en Somalie. Un chiffre qui a plus que doublé en cinq mois. Les changements climatiques, les conflits, l'inflation mondiale et les pénuries de céréales dévastent cette région où près de deux millions d'enfants ont actuellement besoin d'un traitement d'urgence contre la malnutrition aiguë sévère, la forme la plus mortelle de la faim.

Alain-Patrick MASSAMBA

IN MEMORIAM



Le père Gildas et l'abbé Stève Gaston Bobongaud, informent leurs confrères prêtres, collègues, amis et connaissances, les membres de la confrérie Sainte Rita, les parents que le samedi 31 décembre 2022 marque le 10^e anniversaire de la montée au ciel de leur mère Blanche MOUNIOLI BOBONGO, membre de la confrérie Sainte Rita. A cette occasion, une messe sera célébrée en la cathédrale Saint Pierre Apôtre de Pointe-Noire, à 10h30. Ce sera aussi l'occasion de prier pour tous les membres défunts de la famille.

EVOCAION

Hommage encomiastique à Camille Bongou

Camille Bongou n'était pas un animal habité par la nature et les besoins. Sa force de transcendance l'éloignait des codes, des systèmes, des normes avilissantes des sociétés humaines aujourd'hui sans repères, sans lumière, complètement anéanties et en déperdition éternelle.



Camille Bongou

Que pouvons-nous dire de son humilité légendaire, de sa courtoisie naturelle, discrète, sans cesse retenue, et qui se dévoilait merveilleusement dans son rapport véritable au monde, aux êtres et aux choses?

Doué d'une intuition de la vie intellectuelle féconde, il a su avec sobriété et fidélité accompagner remarquablement au nom de la Sophie le Département de la philosophie dans son odyssée au cours de ces dernières années.

Camille Bongou c'était l'esthétique du regard susceptible de vous troubler, de déconstruire votre vie antérieure, de transformer la spiritualité de votre âme, et de vous élever aux valeurs supérieures de la praxis humaine du vivre ensemble, et surtout du bien vivre ensemble.

Voilà l'Être Camille en sa totalité!

David MAVOUANGUI
(Philosophe)

Ndlr: Camille Bongou était jusqu'à sa mort président de la Société congolaise de philosophie. Il a trouvé la mort en France le 16 décembre dernier. Sa dépouille a été rapatriée au Congo lundi 26 décembre 2022 par le régulier de la compagnie AirFrance. Ses obsèques ont été précédées des hommages officiels en deux phases. D'abord au siège du Parti congolais du travail (PCT) à Mpila, dont il était Secrétaire général. Puis, au palais des congrès en présence du président de la République Denis Sassou-Nguesso, qui a assisté à son inhumation à Bokouele, dans le département de la Cuvette.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA CONSOMMATION

ATTENTION! LE COMPTE A REBOURS A COMMENCE

La ZLECAF est là. C'est irréversible.

Beaucoup de produits que nous consommons, viennent d'autres pays africains, produits agricoles, pagnes, objets d'art, produits de beauté etc.

Le commerçant qui achète ses produits à l'étranger paye la douane et d'autres taxes quand ils arrivent au Congo.

Dans sept (7) ans, il n'y aura plus de douane, ni d'autres taxes entre tous les pays africains.

Dès lors, tous ces produits vont coûter moins cher, la vie coûtera moins cher, parce que beaucoup de marchandises et de services venant d'autres pays d'Afrique seront très nombreux dans notre pays tels: le sucre, les boissons et tant d'autres...

Plusieurs banques, plusieurs commerces vont s'installer dans notre pays. Il y aura de la concurrence qui fera baisser les prix et augmentera les chances d'accéder aux crédits pour ceux qui voudront entreprendre.

Dans cette nouvelle économie compétitive, nous devons également augmenter notre capacité de production et la qualité de nos produits afin de bénéficier de ce grand marché qui va s'ouvrir.

Les acheteurs potentiels ne seront plus seulement les cinq (5) millions de Congolais, mais un (1) milliard deux (2) cent (200) millions d'Africains, c'est-à-dire la population de toute l'Afrique.

Le ministère du Commerce encourage les Congolais à entreprendre dans tous les secteurs, agriculture, élevage, industrie, artisanat, pêche, biotechnologie, intelligence artificielle, nouvelle technologie etc.

Les Congolais doivent produire et vendre aux Africains pour ne pas être de simples consommateurs de ce que les autres produisent quand les frontières vont s'ouvrir dans sept (7) ans.

Il revient aux opérateurs économiques déjà installés au Congo, de revoir leurs modèles économiques afin de ne pas disparaître lorsqu'interviendra la concurrence avec l'ouverture des frontières.

Tout l'espace économique de l'Afrique sera ouvert. Nos marchandises, nos services, notre argent vont circuler librement comme en Europe.

Toutes les tracasseries que connaissent les commerçants, surtout les femmes au niveau des frontières, vont disparaître.



En Europe, ce grand marché ouvert s'appelle marché commun européen. Le grand marché ouvert des Africains s'appelle zone de libre-échange continentale africaine, la ZLECAF.

La ZLECAF a été créée par l'Accord signé à Kigali au Rwanda, par les chefs d'Etat et de gouvernement le 21 mars 2018. Elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les pays qui sont déjà prêts. Les frontières du Congo avec les autres pays africains vont disparaître en 2030, dans sept (7) ans.

La ZLECAF fera de l'Afrique un seul espace économique, sans barrière douanière, sans frontière.

C'est irréversible.

FAUNE ET FLORE

La biodiversité congolaise et sa protection au cœur d'un atelier interdépartemental d'échanges

Dans le département de la Cuvette, à Owando, s'est tenu du 8 au 10 décembre 2022, un atelier sur les enjeux de la criminalité relative aux espèces de faune et flore sauvages; la mise en application de la loi faunique et le respect des Droits humains. Cet atelier interdépartemental a été organisé par le Parc national d'Odzala-Kokoua et son sanctuaire de gorilles Lossi en faveur des acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité faunique et floristique.



Une vue des travaux en groupe

La criminalité liée aux espèces sauvages demeure un fléau qui détruit les écosystèmes. Et, il n'est pas surprenant de voir les espèces disparaître à un rythme inquiétant. Le seul moyen pour inverser cette tendance à l'extinction est de conjuguer les efforts de la chaîne regroupant toutes les institutions chargées d'appliquer la loi.

Au cours de cet atelier, il a été question de dresser un tableau de l'un des plus riches écosystèmes de la planète, l'écosystème du Congo, de sa biodiversité faunique et floristique, pour une appréciation plus approfondie des enjeux de la criminalité faunique, en vue de maintenir une convergence efficace et permanente d'efforts de tous les acteurs dans l'application de la loi faunique et le respect des droits humains.

L'atelier a réuni, au tour de cette problématique, une cinquantaine de participants, venus du ministère de l'Economie forestière, de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées, des directions départementales de l'Economie forestière, de l'ONG Wild Life Society Conservation, ainsi que les agents des autres

services chargés de l'application de la loi, notamment les magistrats, le corps pénitentiaire, la Police, la Gendarmerie de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest et de la Sangha. Ils ont été édifiés sur plusieurs sous-thèmes notamment: "L'importance de la faune et la flore congolaise dans l'équilibre de l'écosystème planétaire"; "L'ampleur de la criminalité liée aux espèces de faune et de flore sauvages au Congo"; "La gestion des trophées et des scellés après restitution par décision de justice"; "La mise en application de la loi et le respect des droits humains: rappel des bonnes pratiques"; "La conservation et justice: collaboration entre magistrats et acteurs de la conservation et répression judiciaire..." Ces thèmes, développés par les experts nationaux, des magistrats et techniciens du Parc national d'Odzala-Kokoua, ont fait l'objet d'échanges actifs et interactifs en atelier. Plusieurs recommandations ont été formulées par les participants à l'endroit du Gouvernement de la République à l'issue de ces travaux. Entre autres: allouer un budget conséquent pour assurer la gestion des aires protégées; organiser un atelier sur le processus

de recouvrement des dommages et intérêts du préjudice causé à l'Etat par les délinquants fauniques et floristiques; veiller à l'application du décret n°06-970 du 27 septembre 1956 fixant les indemnités dues en cas de destruction d'arbres à fruits et de dommages aux cultures pour soulager les communautés...

Clôture des travaux, au nom du préfet du département de la Cuvette, le secrétaire général du département de la Cuvette, Sylvestre Lempoua s'est réjoui de l'ambiance cordiale et de la qualité des échanges qui ont prévalu au long de cet atelier, ainsi que des résultats obtenus. Il a ensuite remercié le parc national d'Odzala-Kokoua et les participants pour leur disponibilité, avant de leur souhaiter un bon retour dans leurs localités et administrations respectives. En organisant cet atelier, le Parc National d'Odzala-Kokoua, en partenariat avec son sanctuaire de gorilles Lossi, le plus vaste des aires protégées du Congo, a exécuté l'une de ses principales missions de conservation de la diversité biologique et de préservation des écosystèmes (forestiers et savanes) dans leur état naturel. V.M.

RECRUTEMENT D'UN GARDIEN (H / F)

Reference du poste: REC005
 Nombre de poste: 01
 Prise de poste: 02 Janvier 2023
 Type de contrat: CDD
 Date de publication: 01 Décembre 2022
 Date de clôture: 30 Décembre 2022

L'ASSOCIATION:
 Née en 1996, l'APDRA Pisciculture Paysanne est une association reconnue d'intérêt général qui appuie la pisciculture dans les pays du sud et sensibilise les acteurs du Nord aux enjeux que représente cette activité. L'APDRA cherche à mettre en place des dynamiques de pisciculture au sein du monde paysan en considérant cette activité comme un outil de développement à part entière qui permet de renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté. L'APDRA mène actuellement des projets et missions au Cameroun, Corée du Nord, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar et au Togo. Pour la mise en œuvre de ce projet, l'APDRA Pisciculture Paysanne est en partenariat avec le FPGR (Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux), ONG locale congolaise.

CONTEXTE: Dans le cadre du démarrage du Projet de renforcement des capacités des acteurs de la filière piscicole en République du Congo, projet financé par l'Union Européenne, et mis en œuvre par l'APDRA Pisciculture Paysanne et son partenaire local le FPGR recherchent un Agent de Sécurité. Le projet de renforcement des capacités des acteurs de la filière piscicole en République du Congo vise à contribuer à la réduction de la pauvreté au travers de l'augmentation et la pérennisation des revenus d'origine piscicole des ménages agricoles et la création d'emplois dans ce secteur par le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et des institutions impliqués dans la filière piscicole. Plus spécifiquement, ce projet vise à structurer et renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière piscicole (groupes de producteurs, ONG locale, professions connexes, réseaux de femmes commerçantes, agents du Ministère, etc.) afin d'initier un développement durable de la pisciculture dans ce pays.

DETAIL DES ACTIVITES: • Assurer la sécurité des personnes et la préservation des biens; • Accueillir et informer les pisciculteurs ou les visiteurs; • Contrôler le fonctionnement des installations, des équipements de sécurité et participer à leur maintenance

Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Filière Piscicole

• Assurer l'entretien et le nettoyage des parties communes (changement des ampoules, sortie des poubelles, ...), des extérieurs (parking, jardin, alentours, ...)
 • S'occuper de la gestion administrative des lieux: récupération du courrier éventuellement, gérer les entrées/sorties, ...)

PROFIL DU CANDIDAT:
 - Etre de nationalité congolaise; - Etre titulaire d'un Certificat d'étude primaire élémentaire; - Expérience d'au moins 1 ans dans le domaine de gardiennage serait un atout; - Aptitude à effectuer des déplacements fréquents à moto et possédant un permis A (Permis moto); - Parler couramment le Français (obligatoire), les langues locales du Pool et de la Bouenza constituent un atout; - Aptitude à faire un compte rendu écrit.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
 - Travail en journée et en soirée, cinq jours par semaine.
 - Importante mobilité géographique dans les deux départements d'intervention.

TYPE DE CONTRAT:
 - Contrat à durée déterminée d'un an renouvelable; - Poste basé à Madingou; - Date de démarrage: 02 Janvier 2023; - Rémunération selon le barème établi par le projet.

ADRESSE DE RECEPTION DES CANDIDATURES:
 Merci d'envoyer votre CV et votre lettre de motivation indiquant clairement le poste pour lequel vous postulez à:

- M. Yannick SARE
 Chef de projet RECAFP
 Par mail en version électronique à y.sare@apdra.org
 - Ou à M. Parfait Bassossola
 Président du FPGR
 Par mail en version électronique à fpgr_ong@yahoo.fr
 Ou au bureau du FPGR sis à Brazzaville, Case B-1288, Avenue Samba Diallo, Centre sportif Makélékélé pour la copie en version papier
 Pout tout renseignement complémentaire, appeler le +242 05 523 2821.

DATE LIMITE DE DEPOSIT DES CANDIDATURES: 30 Décembre /2022 A 23 H
 (Seuls les candidats présélectionnés seront contactés)
 Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Fait à Madingou le 01 Décembre 2022
 Chef de Projet / Yannick SARE

INSERTION LEGALE MODIFICATIVE
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
 NOTAIRE A POINTE NOIRE (république du Congo) centre-ville, avenue Charles de GAULLE
 (en face du supermarché CASINO) TEL.: 06 848 55 38 /05 01414 11
 EMAIL : gabrielle.dekodia@gmail.com

HOPE CONSULTING & SERVICES
 ETABLISSEMENT SIS AVENUE GEORGES DUMOND COMPLEXE SCOLAIRE JM HOUSE,
 CENTRE VILLE, QUARTIER LA BARAKA POINTE-NOIRE
 (REPUBLIQUE DU CONGO)
 RCCM: CG-PNR-01-2021- A10-01444

Suite au transfert de siège et à l'ajout d'une enseigne, le RCCM de l'Etablissement a été modifié comme suit:
Nouveau siège: Avenue Georges Dumond (complexe scolaire J.M house) Centre-ville, quartier la baraka POINTE NOIRE
Enseigne: ETS RESTAURANT chez Hope
Numéro de la formalité au registre d'arrivée: CG-PNR-01-2022-M-00830
Accusé d'enregistrement: POINTE NOIRE le 14 juillet 2022

World Health Organization
Regional Office for Africa



Organisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional de l'Afrique

Organização Mundial de Saúde
Escritório Regional Africano

21 décembre 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES

TITRE – PUBLICATION DE 3 APPELS D'OFFRES POUR L'OMS-AFRO

Le Bureau de l'OMS pour l'Afrique vous invite par la présente à soumettre des propositions dans le cadre des présentes invitations à soumissionner (RFP) relatif aux objets cités ci-dessous :

Référence	Titre	Lien UNGM	Date limite
RFP/AFRO/046/2022	REPLICATION-GESTION COMPLETE EN SOUS TRAITANCE DE LA CAFETERIA CENTRAL DU BUREAU REGIONAL DE L'OMS ET NOTAMMENT LE SERVICE DE RESTAURATION ET DE TRAITEUR	https://www.ungm.org/Public/Notice/189120	12 JANVIER 2023 A 14H00
RFP/AFRO/053/2022	REPLICATION-SELECTION D'UNE IMPRIMERIE POUR LES TRAVAUX D'IMPRESSION DE L'OMS-AFRO	https://www.ungm.org/Public/Notice/189121	10 JANVIER 2023 A 14H00
RFP/AFRO/059/2022	PRESTATIONS DE SERVICE D'ENTRETIEN PERIODIQUE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (FOSSES SEPTIQUES) DE LA CITE DE L'OMS - AFRO A BRAZZAVILLE	https://www.ungm.org/Public/Notice/189116	06 JANVIER 2023 A 14H00

Ces dossiers d'appel d'offre sont disponibles sur la plateforme <https://www.ungm.org/> sous les références inscrites dans le tableau ci-dessus ou sur demande à l'adresse afroafrbids@who.int

Les soumissions devraient être présentées conformément aux prescriptions de la RFP et parvenir au plus tard aux dates inscrites sur le tableau ci-dessus à l'adresse suivante : afroafrbids@who.int.

Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peuvent le notifier par courrier électronique à l'adresse afroafrbids@who.int (utiliser la référence y afférentes. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Sincères salutations

Contracting and Procurement Services
General Management Cluster (GMC)

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4
BP. : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93
E-mail [bouboutouetude @ Gmail.com](mailto:bouboutouetude@gmail.com), Brazzaville (République du Congo).

MEDIA ODZE SOCIETE A REponsABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

INSERTION LEGALE

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

Suivant Acte Authentique en date du six décembre deux mil vingt deux, reçus par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la Plaine, folio 222/10, numéro 5175, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social : La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: REGIE PUBLICITAIRE.

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: MEDIA ODZE S.A.R.L.U.

Siège Social: La Société est fixé à Brazzaville au numéro 40 de l'Avenue du port Mpila (Rép. du Congo).

Durée: La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration: la Société est gérée et administrée par Monsieur OBAMBI IKOUNGA Paul Odzé Labomi, demeurant à Avenue Général Lambert Centre-ville (Rép. du Congo).

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 décembre deux mil vingt deux.

Immatriculation: La Société dénommée MEDIA ONDZE S.A.R.L.U est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM BZV-01-2022-B13-00497.

POUR AVIS

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4
BP. : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93
E-mail [bouboutouetude @ Gmail.com](mailto:bouboutouetude@gmail.com), Brazzaville (République du Congo).

AFIX - FINANCES

SOCIETE RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE
Capital social : 4.000.000 de francs CFA — Brazzaville
109 rue Kimpandzou- Mougali (République du Congo).

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du treize décembre deux mil vingt deux, reçus par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la Plaine, folio 231/11, numéro 5366, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l' Acte Uniforme de l' OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d' Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger : TRANSFERT DE FONDS - AUXILIAIRE FINANCIER COMMERCE INTERMEDIAIRE FINANCIER PAIEMENT NUMERIQUE TRANSFERT ELECTRONIQUE DE FONDS.
Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: AFIX FINANCES SARL.

Siège Social: La Société est fixé à Brazzaville, 109 rue Kimpandzou Mougali.

Durée: La durée de la Société est de 99

années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Segigl: Quatre Millions (4.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration: la Société est gérée et administrée par Monsieur ECKABARD ITOUA Juste demeurant à Brazzaville, 116 rue Bandzas Q. 34 Poto-poto, secondé par Monsieur MALEBA Ghislain Donald, Cogérant de ladite société.

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 21 décembre deux mil vingt deux.

Immatriculation: La Société dénommée AFIX-FINANCES S.A.R.L est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit

Immobilier sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2022-B12-00290.-

POUR AVIS

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès
BRAZZAVILLE

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société CHINA NATIONAL BUILDING MATERIAL CONGO, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000.000 FCFA, sise au n0219 Rue Bandzas, Ouenzé, Brazzaville, prise par son associé gérant en la personne de monsieur LU JUN, immatriculée au RCCM sous le N OCGBZV-01-2021-B13-00043, le 02 février 2021 ;

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société en date à Brazzaville du 30 novembre 2022, constatant la dissolution anticipée;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 22 décembre 2022, sous le n°CG-BZV-01-2022-M-06080 aux fins de la dissolution anticipée de ladite succursale.

Pour insertion légale,

Pour Le Greffier en Chef, Chef de Greffe
Maître Jean Clément NGATALI

MESSAGE AUX FIDÈLES CHRÉTIENS DE L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

«Et le verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous» (Jn 1, 14) «Et verbum caro factum est et habitavit in nobis»

A l'occasion des festivités de Noël 2022 et de nouvel an 2023.

Chers frères et sœurs en Christ,

A quelques heures de la célébration du mystère de la venue de Dieu chez nous les hommes, dans la nuit de Noël, de manière pressante encore, préparons davantage nos cœurs pour l'accueillir (Isaïe 40, 3).

1. Je suis heureux de vous retrouver, une fois de plus, à travers nos réseaux de communications, pour m'adresser à vous, en toute amitié, fraternité et sollicitude paternelle.

2. Après une année si laborieuse, si épuisante et si harassante vécue par tous, il me paraît nécessaire de remercier chacune et chacun de vous. J'exprime donc à vous tous ma gratitude pour l'amour, l'engagement et l'enthousiasme avec lesquels vous avez embrassé tous nos rendez-vous diocésains.

3. Souvenez-vous! le 23 décembre 2021, à l'occasion du premier message de Noël que je vous adressais, je vous invitais à nous retrouver à Brazzaville pour une Assemblée Spéciale des Ouvriers Apostoliques de notre Archidiocèse, en sigle A.S.O.A.

4. Malgré les difficultés économiques, épidémiologiques; malgré les difficultés liées à nos différents agendas et préoccupations, vous avez massivement répondu présents à cet appel. Nous avons été plus de quatre cent clercs et fidèles laïcs, venus de l'étranger, de tout le territoire national et des quatre coins de notre diocèse, à prendre part à ce grand moment d'histoire, grand moment de refondation aux souvenirs inoubliables.

5. En vous remerciant, je dis également ma reconnaissance, au Secrétariat Général de l'ASOA, aux différentes commissions, aux équipes techniques, à nos bienfaiteurs, à nos paroisses, aux communautés religieuses et au Bureau Diocésain de l'Apostolat des laïcs, pour les nombreux efforts fournis et sans lesquels l'organisation d'un tel rassemblement n'aurait jamais vu le jour. Merci!

Chers frères et sœurs,

6. A l'ASOA, clercs et laïcs nous avons débattu et réfléchi sur notre diocèse et sur l'impulsion missionnaire que nous pensons lui donner pour les cinq prochaines années. Et ce, dans un climat de fraternité et de communion. Nous avons vécu une expérience synodale à laquelle le Pape François invite toute l'Église Universelle. Chacun et chacune de nous peut être fier d'avoir écrit une page qui restera gravée dans la mémoire collective de notre famille diocésaine. Mais au-delà de toutes les résolutions administratives, économiques et pastorales prises; au-delà de toutes nos belles et admirables projections faites,

que pouvons-vous retenir de substantiel de l'ASOA?

7. Le plus grand enseignement, la plus grande résolution et la plus grande projection de l'ASOA a été la dimension de notre Eglise diocésaine comme Corps que nous devons tous retrouver. Une dimension que nous avons tous perdue en mettant en avant nos différents centres d'intérêts personnels.

8. Nous devons reconstituer ce Corps. Une Eglise diocésaine Corps du Christ qui se veut échange constant et fraternel de dons, de charismes et d'expériences. Un Corps qui n'aura pas pour charnière les statuts (avec des oppositions sans cesse entre personnes consacrées et fidèles laïcs), les grades universitaires et bien d'autres «pathologies» qui affaiblissent le Corps de notre Église. Mais nous voulons un Corps qui se veut famille de Dieu, au sein de laquelle tous jouissent des mêmes droits et devoirs; une famille de Dieu où la diversité sous toutes ses formes est une richesse et un enrichissement.

9- Nous ne nous sommes donc pas trompés d'avoir chanté durant nos assises Sumus Corpus Christi. Nous ne nous trompons pas lorsque nous disons encore aujourd'hui que Nous sommes le Corps du Christ! Nous ne nous tromperons jamais lorsque nous dirons pour toujours où que nous soyons, quelle que soit la dureté des épreuves qui pourront se présenter à nous: Tozali nzoto ya Kristu! Beto n'kele nzutu ya Kr/ste! Yan'ti Beto ni Nitu ya Kr/ste. Aujourd'hui, demain et toujours nous devons continuer à chanter ce même refrain qui est à mes yeux le plan pastoral pour notre relèvement profond et définitif que nous entamons progressivement.

10. Le relèvement ne viendra pas seulement de toutes ces riches expériences diocésaines que nous avons vécues jusque-là et dont le directoire diocésain sera le point de référence. Certes, toutes ces expériences sont incontestablement nécessaires. Mais leur seul but a été celui de susciter en chacun de nous le désir de nous Rencontrer. Mais pas de n'importe quelle manière. Uniquement selon cette manière qui a déjà fait ses preuves, c'est-à-dire la manière d'une Église qui avance et se fait en se reformant. Et au nom de ce principe, la Rencontre de l'ASOA nous a aidés, individuellement et collectivement, à nous remettre en question.

11. Mais c'est aussi au cours de cette rencontre, à la découverte de nombreuses potentialités spirituelles, humaines et matérielles dont dispose notre cher diocèse, (je disais, c'est au cours de cette rencontre) que nous avons vu naître une lueur d'espoir qui pourrait nous assurer un avenir radieux. Voilà pourquoi ensemble, nous avons pris la ferme résolution de bâtir notre diocèse.



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou

12. C'est peut-être la clé de voûte du Mystère de Noël que nous célébrerons dans quelques heures. Un Dieu fait homme qui vient à notre rencontre. Non pas pour nous écarter, nous éliminer, nous condamner parce que nous avons succombé à la tentation du serpent et «souillé son image» par nos désirs de convoitises, puisque créés à son Image et à sa ressemblance (Gn 1,27); mais à travers le Petit Enfant de la crèche, Dieu nous tend la main pour nous redresser et nous dire avec confiance et amour: «lève-toi et marche» (Ac 3,6). Chers frères et sœurs

13. En ce moment où chacun et chacune de vous est sans doute préoccupé par le bien-être de son diocèse, de sa paroisse, de son mouvement mais aussi et surtout de sa famille, mon message de ce jour est comparable à cette main que l'Emmanuel nous tend. Oui à l'instar de Jésus, l'Emmanuel, Dieu-avec-nous, en toute humilité et confiance, avec beaucoup d'amour, je vous tends la main pour nous dire à tous: levons-nous et marchons ensemble.

14. Levons-nous et marchons dans une foi qui se veut témoignage. Levons-nous et marchons avec une espérance qui se veut active au quotidien à travers les gestes qui sauvent la vie du diocèse, de nos paroisses, de nos mouvements d'apostolat, de nos familles et pourquoi pas de notre Pays. Levons-nous et marchons à travers une charité qui se vit dans le respect des

pauvres qui frapperont sans doute à notre porte durant ces moments de fêtes.

15. Levons-nous et marchons ensemble dans une foi qui se veut témoignage. Levons-nous et marchons avec une espérance qui se veut active au quotidien à travers les gestes qui sauvent la vie du diocèse, de nos paroisses, de nos mouvements d'apostolat, de nos familles et pourquoi pas de notre Pays. Levons-nous et marchons à travers une charité qui se vit dans le respect des pauvres qui frapperont sans doute à notre porte durant ces moments de fête.

A vous tous, Prêtres et personnes consacrées, Fidèles laïcs dans vos rangs, grades et vos âges respectifs, Personnes de bonne volonté, Je dis Bonne fête de Noël et Heureuse année 2023! Je vous adresse ma bénédiction paternelle! S'il vous plaît, n'oubliez pas de prier, pour le Saint Père le Pape François, pour notre Archidiocèse de Brazzaville, pour notre province ecclésiastique du centre (la PEC), pour notre Conférence Episcopale, pour l'Eglise du Congo, pour la nation congolaise et pour moi votre pauvre serviteur.

Fait à Brazzaville, le 23 décembre 2022

Monseigneur Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU
Archevêque de Brazzaville

CALENDRIER DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO (2022-2023)		
Date	Activité	Lieu
Du 27/11 au 4/12/2022	Retraite spirituelle des Evêques du Congo	Liambou/Pointe-Noire
Du 18 au 22/04/2023	Session pastorale	Brazzaville
Dimanche 4/06/2023	Célébration de la clôture de l'Année jubilaire du 140 ^{ème} Anniversaire de l'Évangélisation du Congo	Brazzaville
Du 9 au 15/10/2023	52 ^{ème} Assemblée Plénière	CIO-Brazzaville

Abbé Armand Brice IBOMBO
Secrétaire général de la CEC

CONFRERIE SAINTE RITA DE BRAZZAVILLE

Une neuvaine de Noël pour préparer les dévots à l'avènement du Christ messie

En rapport avec le programme d'activités de l'Année pastorale 2022-2023, les dévots de Sainte Rita des confréries paroissiales, sous l'autorité de l'aumônerie et du bureau diocésain, étaient en prière de neuf jours, du 14 au 22 décembre 2022, pour implorer la Miséricorde Divine en ce temps de l'Avent qui marque l'avènement du Christ messie. La neuvaine a débuté le mercredi 14 décembre par une messe célébrée par l'abbé Drys Presley Taveld Nkodia, aumônier diocésain adjoint de la confrérie Sainte Rita, en l'église Saint Esprit de Mougali. Assistés de l'abbé Robert Mayulu Libali, coopérateur à la paroisse et aumônier paroissial de la Confrérie Sainte Rita et du père Pascal Taty, vicaire épiscopal chargé de la pastorale d'ensemble, de la coordination des mouvements d'apostolat et délégué auprès des sœurs oblates apostoliques de Notre-Dame de Lourdes.



L'aumônier diocésain adjoint président l'eucharistie



Quelques membres du bureau diocésain louant le Seigneur



Une vue des participants à la messe

Pendant neuf jours et dans toutes les paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, sous la clairvoyance de leurs aumôniers, les dévots de Sainte Rita ont prié pour la paix et l'unité, ainsi que demander à l'Éternel, la purification et la conversion des péchés afin de se préparer à l'avènement du Christ messie, selon le message de Saint Jean-Baptiste qui invite la chrétienté à la repentance. La clôture de cette neuvaine, en l'église Saint Michel de Ngangouni, a revêtu un autre caractère, de par son déroulement marqué par des sous-thèmes sur la synodalité ponctués par des prières spontanées qui ont débouché à la messe célébrée par l'abbé Drys Presley Taveld Nkodia.

Dans son exhortation, l'abbé Taveld Nkodia a interpellé la conscience des membres de la confrérie à vivre dans la synodalité. «Vivre dans la synodalité afin que les confréries paroissiales deviennent de véritables groupements de chrétiens où règne la fraternité, surtout en cette période de l'avènement du Christ sauveur, comme le rappelle Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville: «Chrétiens de Brazzaville, ensemble construisons notre Eglise. La marche synodale nous interpelle et nous invite à revoir notre façon d'être et de travailler ensemble; non pas les uns contre les autres, mais tous ensemble, les uns avec les autres. Tous, sont appelés à vivre ensemble comme les premières communautés chrétiennes», a dit l'aumônier diocésain adjoint.

Pascal BIOZI KIMINOU

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS POUR LA CÉLÉBRATION DE LA 55^e JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

Personne ne peut se sauver tout seul. Repartir après la COVID-19 pour tracer ensemble des sentiers de paix

L'Église universelle célébrera le 1^{er} Janvier 2023, la 55^e Journée mondiale de la Paix. A cette occasion, Sa Sainteté le Pape François a publié un message intitulé : *«Personne ne peut se sauver tout seul. Repartir après la COVID-19 pour tracer ensemble des sentiers de paix»*. Le Souverain pontife affirme dans ce message: *«Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous demander: qu'avons-nous appris de cette situation de pandémie? Quels chemins nouveaux devons-nous emprunter pour nous défaire des chaînes de nos vieilles habitudes, pour être mieux préparés, pour oser la nouveauté? Quels signes de vie et d'espérance pouvons-nous saisir pour aller de l'avant et essayer de rendre notre monde meilleur?»*. Ci-après le libellé de ce message pontifical.

«Pour ce qui est des temps et des moments de la venue du Seigneur, vous n'avez pas besoin, frères, que je vous en parle dans ma lettre. Vous savez très bien que le jour du Seigneur vient comme un voleur dans la nuit» (Première Lettre de Saint Paul aux Thessaloniciens 5, 1-2). 1. L'Apôtre Paul invitait par ces mots la communauté de Thessalonique à rester ferme dans l'attente de la rencontre avec le Seigneur, les pieds et le cœur sur terre, capable de porter un regard attentif sur la réalité et les événements de l'histoire. C'est pourquoi, même si les événements de notre existence semblent tragiques et que nous nous sentons poussés dans le tunnel sombre et pénible de l'injustice et de la souffrance, nous sommes appelés à garder le cœur ouvert à l'espérance, en faisant confiance à Dieu qui se rend présent, nous accompagne avec tendresse, nous soutient dans notre fatigue et, surtout, guide notre chemin. C'est pourquoi saint Paul exhorte constamment la communauté à veiller, en recherchant le bien, la justice et la vérité: *«Ne restons pas endormis comme les autres, mais soyons vigilants et restons sobres»* (5, 6). C'est une invitation à rester en éveil, à ne pas nous enfermer dans la peur, la souffrance ou la résignation, à ne pas céder à la distraction, à ne pas nous décourager, mais à être au contraire comme des sentinelles capables de veiller et de saisir les premières lueurs de l'aube, surtout aux heures les plus sombres.

2. La COVID-19 nous a plongés dans la nuit, déstabilisant notre vie ordinaire, chamboulant nos plans et nos habitudes, bouleversant l'apparente tranquillité des sociétés, même les plus privilégiées, entraînant désorientation et souffrance, causant la mort de beaucoup de nos frères et sœurs. Entraîné dans un tourbillon de défis imprévus et dans une situation qui n'était pas très claire, même du point de vue scientifique, le monde de la santé s'est mobilisé pour soulager la douleur de nombre de personnes et tenter d'y remédier, tout comme les Autorités politiques qui ont dû prendre des mesures importantes en termes d'organisation et de gestion de l'urgence. En plus des manifestations physiques, la COVID-19 a provoqué, parfois à long terme, un malaise général qui a grandi dans le cœur de nombreux individus et familles, avec des effets considérables alimentés par de longues périodes d'isolement et diverses restrictions de liberté. En outre, nous ne pouvons pas

oublier la manière dont la pandémie a touché certains aspects sensibles de l'ordre social et économique, faisant ressortir des contradictions et des inégalités. Elle a menacé la sécurité de l'emploi de nombreuses personnes et aggravé la solitude de plus en plus répandue dans nos sociétés, notamment celle des plus faibles et des pauvres. Pensons, par exemple, aux millions de travailleurs clandestins dans de nombreuses régions du monde, qui sont restés sans emploi et sans aucun soutien durant tout le confinement. Les individus et la société progressent rarement dans des situations générant un tel sentiment de défaite et d'amertume: ce dernier affaiblit les efforts dépensés pour la paix et provoque des conflits sociaux, des frustrations et des violences de toutes sortes. En ce sens, la pandémie semble avoir bouleversé même les parties les plus paisibles de notre monde, faisant ressortir d'innombrables fragilités. 3. Après trois années, l'heure est venue de prendre le temps de nous interroger, d'apprendre, de grandir et de nous laisser transformer, tant individuellement que communautairement; un temps privilégié pour se préparer au *«jour du Seigneur»*. J'ai déjà eu l'occasion de répéter qu'on ne sort jamais identiques des moments de crise: on en sort soit meilleur, soit pire. Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous demander: qu'avons-nous appris de cette situation de pandémie? Quels chemins nouveaux devons-nous emprunter pour nous défaire des chaînes de nos vieilles habitudes, pour être mieux préparés, pour oser la nouveauté? Quels signes de vie et d'espérance pouvons-nous saisir pour aller de l'avant et essayer de rendre notre monde meilleur? Après avoir touché du doigt la fragilité qui caractérise la réalité humaine ainsi que notre existence personnelle, nous pouvons dire avec certitude que la plus grande leçon léguée par la COVID-19 est la conscience du fait que nous avons tous besoin les uns des autres, que notre plus grand trésor, et aussi le plus fragile, est la fraternité humaine fondée sur notre filiation divine commune, et que personne ne peut se sauver tout seul. Il est donc urgent de rechercher et de promouvoir ensemble les valeurs universelles qui tracent le chemin de cette fraternité humaine. Nous avons également appris que la confiance dans le progrès, la technologie et les effets de la mondialisation n'a pas seulement été excessive, mais s'est transformée en un poison



Le Pape François

individualiste et idolâtre, menaçant la garantie souhaitée de justice, de concorde et de paix. Dans notre monde qui court très vite, les problèmes généralisés de déséquilibres, d'injustices, de pauvretés et de marginalisations alimentent très souvent des troubles et des conflits, et engendrent des violences voire des guerres. Tandis que, d'une part, la pandémie a fait émerger tout cela, nous avons fait d'autre part des découvertes positives: un retour bénéfique à l'humilité; une réduction de certaines prétentions consuméristes; un sens renouvelé de la solidarité qui nous incite à sortir de notre égoïsme pour nous ouvrir à la souffrance des autres et à leurs besoins; un engagement, parfois vraiment héroïque, de tant de personnes qui se sont dépensées pour que tous puissent mieux surmonter le drame de l'urgence. Il a résulté de cette expérience une conscience plus forte qui invite chacun, peuples et nations, à remettre au centre le mot *«ensemble»*. En effet, c'est ensemble, dans la fraternité et la solidarité, que nous construisons la paix, que nous garantissons la justice et que nous surmontons les événements les plus douloureux. En effet, les réponses les plus efficaces à la pandémie ont été celles qui ont vu des groupes sociaux, des institutions publiques et privées, des organisations internationales, s'unir pour relever le défi en laissant de côté les intérêts particuliers. Seule la paix qui naît de l'amour fraternel et désintéressé peut nous aider à surmonter les crises personnelles, sociales et mondiales. 4. Dans le même temps, au moment où nous osions espérer que le pire de la nuit de la pandémie de COVID-19 avait été surmonté, une nouvelle calamité terrible s'est abattue sur l'humanité. Nous avons assisté à l'apparition d'un autre fléau: une guerre de plus, en partie comparable à la COVID-19 mais cependant motivée par des choix humains coupables. La guerre en Ukraine sème des victimes innocentes et répand l'incertitude, non seulement pour ceux qui sont directement touchés, mais aussi pour tout le monde, de manière étendue et indiscriminée, y compris pour tous ceux qui, à des milliers de kilomètres de distance, souffrent des effets collatéraux - il suffit de penser aux problèmes du blé et du prix du carburant.

Ce n'est certes pas l'ère post-COVID que nous espérons ou attendons. En effet, cette guerre, comme tous les autres conflits répandus de par le monde, est une défaite pour l'humanité entière et pas seulement pour les parties directement impliquées. Alors qu'un vaccin a été trouvé pour la COVID-19, des solutions adéquates n'ont pas encore été trouvées pour la guerre. Le virus de la guerre est certainement plus difficile à vaincre que ceux qui affectent l'organisme humain, car il ne vient pas de l'extérieur mais de l'intérieur, du cœur humain, corrompu par le péché (Cf. Évangile de Marc 7, 17-23). 5. Que nous est-il donc demandé de faire? Tout d'abord, de nous laisser changer le cœur par l'urgence que nous avons vécue, c'est-à-dire permettre à Dieu, à travers ce moment historique, de transformer nos critères habituels d'interprétation du monde et de la réalité. Nous ne pouvons plus penser seulement à préserver l'espace de nos intérêts personnels ou nationaux, mais nous devons y penser à la lumière du bien commun, avec un sens communautaire c'est-à-dire comme un *«nous»* ouvert à la fraternité universelle. Nous ne pouvons pas continuer à nous protéger seulement nous-mêmes, mais il est temps de nous engager tous pour guérir notre société et notre planète, en créant les bases d'un monde plus juste et plus pacifique, effectivement engagé dans la poursuite d'un bien qui soit vraiment commun. Pour y parvenir et vivre mieux après l'urgence de la COVID-19, nous ne pouvons pas ignorer un fait fondamental: les nombreuses crises morales, sociales, politiques et économiques que nous vivons sont toutes interconnectées. Ce que nous considérons comme étant des problèmes individuels sont en réalité causes ou conséquences les unes des autres. Nous sommes appelés à relever les défis de notre monde, avec responsabilité et compassion. Nous devons réexaminer la question de la garantie de la santé publique pour tous; promouvoir des actions en faveur de la paix pour mettre fin aux conflits et aux guerres qui continuent à faire des victimes et à engendrer la pauvreté; prendre soin, de manière concertée, de notre maison commune et mettre en œuvre des mesures claires et efficaces pour lutter contre le changement climatique; combattre le virus des inégalités

SOLENNITE DE SAINTE MARIE, MERE DE DIEU

«Une Mère, comme la Vierge Marie: on en a tous besoin!»

Textes: Nbr.6, 22-27-8, 2a.3-7.9; Ps.66 (67); Ga.4, 4-7; Lc.2, 16-21

«Le Culte marial», est l'un des plus polémiques de la foi de l'Église catholique au regard de ses détracteurs et de quelques imposteurs qui n'éprouvent aucune retenue lorsqu'il s'agit de proférer des insultes aux catholiques comme quoi: ils prient la Vierge Marie, ce sont de gros idolâtres. Les papes Paul VI et Jean Paul II (Saint) en ont fait un des leviers de leur pontificat respectif, pour expliquer, lever l'équivoque ou rehausser avec faste l'immense personnalité de cette femme hors pair. Toutefois, dès le III^{ème} siècle, les fidèles invoquaient déjà la Sainte Vierge comme Mère de Dieu, en grec Theotokos. Vers le début du V^{ème} siècle, les théologiens commencent à s'interroger sur l'emploi du terme *«Mère de Dieu»*, pourtant les Évangiles évoquent que Marie est la Mère de Jésus et que Jésus est Dieu! Ce qui va donc déclencher des disputes théologiques et spirituelles et l'un des grands noms de l'époque sera Nestorius, patriarche de Constantinople en 530, qui refusait le titre de Theotokos. Comment, Marie qui est une simple humaine peut donc engendrer la divinité? Non, ce n'est pas possible! Le Concile œcuménique réuni à Éphèse en 531 trancha sur la question en affirmant ce Dogme par lequel Marie sera désormais acceptée par toute la Chrétienté comme: *«Theotokos»*. Assurément, Saint Cyrille d'Alexandrie, lors de ce Concile, expliqua que Marie était Mère de Dieu parce que Jésus était homme et Dieu et que ses deux natures étaient indissociablement unies dans l'unique personne divine. Tout compte fait, comme tout enfant né donne tout son sens à la *«maternité»* de la mère, le Fils de Dieu aussi, c'est lui qui fait de Marie sa Mère! Célébrer la Mère de Dieu ne signifie en aucun cas saboter ou dégrader la sainteté de Dieu, dans le sens de le réduire à un phénomène humain et matériel. Cela suppose pour autant que par la grâce de Dieu, à travers la maternité de la jeune fille de Sion, a été sanctifiée dans une visée rédemptrice toutes les maternités de la Nouvelle Alliance à contrario de la malédiction du sort jeté sur Eve *«A la femme il dit: «je multiplierai tes souffrances, et spécialement celles de ta grossesse; tu enfanteras des fils dans la douleur... (Gn.3, 13)»*. Dorénavant avec la nouvelle Eve, la Vierge Marie tout va changer: *«Sois sans crainte, Marie, car tu as trouvé grâce auprès de Dieu. Voici que tu vas concevoir et enfanter un fils; tu lui donneras le nom de Jésus (...). L'Esprit Saint viendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te prendra sous son ombre; c'est pourquoi celui qui va naître sera saint, il sera appelé Fils de Dieu... Marie dit alors: «Voici la servante du Seigneur; que tout m'advienne selon ta parole»* (Lc.1, 30.35.38). Dès lors, Marie s'engage donc librement de tout son être dans le mouvement de l'Incarnation qui commence de Bethléem en Judée dans *«le rallye de l'humilité»* quand, à l'image de la condescendance de Dieu, il a fallu qu'elle entra dans la maison de Zacharie et Elisabeth. Ou, lorsqu'à Nazareth elle a nourri de son lait maternel ce petit enfant; de ses conseils: formé et forgé la personnalité avec le caractère de ce Dieu fait homme. Et tout ce processus s'achève à la Croix, là les larmes de cette femme décomptaient le chagrin et les douleurs du cœur de mère dont la Vierge était parée, au regard du Martyre de son Fils. C'est pour cela que l'Église appelle Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes. Cependant, à côté de la célébration de la Journée mondiale de la paix le 1^{er} janvier, par la fête de Marie, Mère de Dieu, l'Église se met à l'évidence qu'intensifier le culte et conscientiser sur la puissante intercession de la Reine de la Paix; est l'atout inestimable pour implorer la paix dans le monde à partir de chacune de nos familles. Ainsi, c'est pourquoi l'Église voit dans l'intérêt de célébrer au dernier jour de l'octave de la Nativité, la Mère de Dieu, reine de la Paix sans doute l'imitation du modèle unique de sa vertu d'humilité. Les Bergers sont de cette école, et saint Paul y voit la faculté qui ferait que tous se considèrent comme fils d'un seul et même Père *«ABBA»*. Que le Seigneur tourne vers notre humanité en dégradation son visage, nous prenne en grâce, qu'il nous bénisse et nous accorde la Paix!

Père Cellot-Primat NKOUNGA MABIKAS, UCAO
(Prêtre du diocèse de N'Kayi Cg-Bz)

et garantir l'alimentation ainsi qu'un travail décent pour tous, en soutenant ceux qui n'ont pas même un salaire minimum et se trouvent en grande difficulté. Le scandale des peuples affamés nous blesse. Nous devons développer, avec des politiques appropriées, l'accueil et l'intégration, en particulier des migrants et de ceux qui vivent comme des rejetés dans nos sociétés. Ce n'est qu'en nous dépensant dans ces situations, avec un désir altruiste inspiré par l'amour infini et miséricordieux de Dieu, que nous pourrions construire un monde nouveau et contribuer à édifier le Royaume de Dieu qui est un Royaume d'amour, de justice et de paix. En partageant ces réflexions,

je souhaite qu'au cours de la nouvelle année, nous puissions marcher ensemble en conservant précieusement ce que l'histoire peut nous apprendre. Je présente mes meilleurs vœux aux Chefs d'État et de Gouvernement, aux Responsables des Organisations internationales, aux Leaders des différentes religions. À tous les hommes et femmes de bonne volonté, je leur souhaite de construire, jour après jour en artisans de la paix, une bonne année! Que Marie Immaculée, Mère de Jésus et Reine de la Paix, intercède pour nous et pour le monde entier.

Du Vatican, le 8 décembre 2022

François

COVID-19

Des comités de gestion de plaintes dans les centres de vaccination

Dans le cadre de la poursuite des activités de sensibilisation et de vaccination contre la maladie à COVID-19, les vaccinateurs des structures sanitaires de Brazzaville viennent d'être formés dans la gestion des plaintes.

Organisée du 7 au 8 décembre 2022, cette formation a visé le renforcement des capacités des vaccinateurs sur les méthodes d'enregistrement et de traitement des doléances liées aux aspects environnementaux et sociaux des activités déployées par le projet de riposte d'urgence contre la COVID-19 (PRUC).

Après la levée des mesures barrières contre la COVID-19 par le Gouvernement, la vaccination contre cette maladie a intégré le système de vaccination de routine dans les hôpitaux et les centres de santé intégré (CSI) sur le territoire national.

Le projet de riposte d'urgence contre la COVID-19 qui poursuit également ses activités

notamment dans le cadre environnemental et social entend préparer les vaccinateurs des centres retenus par le programme élargi de vaccination (PEV) aux éventuelles doléances des populations.

Cette formation sur la gestion des plaintes au profit d'une quarantaine de vaccinateurs a permis de les doter d'outils nécessaires sur la manière de recevoir les plaignants, les orienter ou apporter des réponses à leur préoccupation ou plainte.

Selon Joséphine Tsika, responsable de la sauvegarde sociale au PRUC, cette formation s'est basée sur la gestion de deux types de plaintes: les plaintes sensibles concernant par exemple les violences basées sur le genre,



Les participants pendant la formation

la discrimination, le harcèlement et la stigmatisation ainsi que les plaintes non sensibles couvrant les aspects administratifs, sociaux ou environnementaux. Le personnel formé, qui dorénavant constitue des comités de gestion de plainte au sein des centres de santé, sera à même de soutenir toute personne défavorisée dans

le cadre des activités du PRUC. Par ailleurs, ces comités de gestion de plaintes sont installés dans plusieurs centres de santé, entre autres: l'hôpital mère-enfant Blanche Gomez, le CSI Marien-Ngouabi, l'hôpital général de Nkombo.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

CROIX ROUGE CONGOLAISE

Une session nationale de gouvernance pour garantir le droit des personnes vulnérables

Sous l'égide de son président Christian Sédar Ndinga, président national, la Croix rouge congolaise a tenu du 8 au 9 décembre 2022 à Brazzaville la session nationale de son conseil de gouvernance.

Cette session a eu pour objectif d'optimiser l'expérience et les ressources pour assurer la participation de tous, pour garantir le droit des personnes vulnérables à la dignité et au bien-être. Elle a connu la participation de Thierry Jean Desmons, délégué-coopération du Comité international de la Croix rouge (CICR), Issoumaïla Konaté, chef de la délégation de la Croix rouge française pour les deux Congo et les délégations Croix rouge des douze départements du Congo.

Christian Sédar Ndinga président de la CRC a fait savoir que les membres du Conseil national de gouvernance se sont employés entre autres à mener la sensibilisation des membres sur les acquis engrangés dans un contexte extrêmement difficile et dans un laps de temps difficile pour chaque membre; renouveler et à consolider les engagements concernant les déficits constatés et les défis à relever; les oppor-

tunités de travail, «pour une meilleure avancée dans le processus de notre développement et dans l'effort pour accéder au label d'une société nationale qui fonctionne bien», a-t-il dit.

Deux questions majeures ont été développées pendant cette rencontre: «Qu'avons-nous déjà fait?». La réponse à cette question a entraîné l'examen des rapports d'activités et financiers de la société nationale, pour la période 2019-2022; «Qu'allons-nous faire?». Il s'est agi ici des projets, du plan d'action et du budget subséquents 2023. C'est dans une approche pragmatique et prospective que les objectifs de cette réunion ont été atteints, selon Christian Sédar Ndinga. Pour sa part, le représentant de la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire a vanté l'action de la société nationale de la Croix rouge, la pertinence de ses interventions et leur impact. «Son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics n'est plus à



Après l'ouverture de l'atelier

démontrer», a-t-il déclaré. Pour Thierry Jean Desmons, quoique le CICR ait fermé sa «structure physique au Congo en juin 2022», il reste actif aux côtés de la Croix rouge congolaise depuis la délégation de Kinshasa, principalement autour des activités liées à son mandat (conflits, violences, droit international humanitaire), dans le but de renforcer la Croix rouge congolaise aussi bien dans ses activités, ses capacités institutionnelles que dans son leadership.

Le représentant de la Croix rouge française pour les deux Congo, a,

quant à lui, indiqué que «les défis et les besoins humanitaires auxquels nous sommes globalement confrontés ne seront surmontés qu'à travers le partenariat et la coopération au sein du mouvement». C'est ainsi que la Croix rouge française s'emploiera toujours à travailler en collaboration avec la Croix rouge congolaise et les autres partenaires du «Mouvement» pour améliorer et accroître l'efficacité humanitaire des équipes.

Marcellin MOUZITA

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

Les centres d'état civils de Djiri et de Madibou pourvus en matériel informatique

Le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), par l'entremise de son représentant, Victor Rakoto, a fait, mardi 6 décembre dernier à Brazzaville, un don de matériel informatique. Le don destiné aux mairies de Madibou et de Djiri, respectivement le 8^e et le 9^e arrondissement de Brazzaville, a été réceptionné par Dieudonné Bantsimba, président du Conseil départemental et municipal, député maire de Brazzaville. L'objectif de cette donation est d'informatiser les mairies d'arrondissements pour des meilleures prestations à l'endroit des usagers. Notamment dans l'établissement des actes de naissance, les actes de décès et dans le futur, les actes de divorce.

La nature du don était de: six ordinateurs de bureau avec souris, écrans de 21 pouces, quatre imprimantes multifonctions HP laser jet pro M404dn, six onduleurs 1000VA, deux Switchs 12 ports, six multiprises, dix cordons de 6 mètres, trois cordons de 3 mètres, 610 câbles (réseau catégorie 6FTP), 20 prises RJ4S

(noyau+plastron+supports), six Microsoft Office Professionnel plus 2019 (PC), six clés d'activation plus liens de téléchargement officiels de Microsoft par mail, deux antivirus Kaspersky internet security 2022, 12 HP S9A toner noire laser Jet cartouche d'encre originale. Le tout, pour une bagatelle de 10966800FCFA.



Dieudonné Bantsimba (a.g.), recevant le don

Dans son discours de circonstance, Victor Rakoto a indiqué que cette dotation qui est adéquate avec les orientations de la politique nationale de réforme et de moder-

nisation de l'état civil (2022-2026) au Congo, constitue pour l'UNFPA «une réponse aux recommandations de l'étude socio-anthropologique sur l'enregistrement

DEVIANCE

L'Eglise évangélique du Congo s'attaque aux violences faites aux femmes

L'Eglise évangélique du Congo (EEC), à travers le projet financé par l'Eglise évangélique de Norvège et le Gouvernement norvégien, s'est engagée dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Avec son soutien, un programme de prévention est mis en œuvre de 2013 à 2022 pour briser le silence sur toutes les formes de violences considérées comme un tabou.



Les organisateurs et les participants à la fin de la cérémonie d'ouverture

Ce projet, qui est à sa fin, a fait l'objet d'une rencontre bilan les 1^{er} et 2 décembre 2022 à Brazzaville. Les travaux ont été placés sous l'égide du pasteur Juste Alain Gonard Bakoua, président de l'Eglise évangélique du Congo, assisté du pasteur Muller Ngoyi, coordonnateur du consistoire de Brazzaville 2 et Mme Joséphine Nsika, étant la coordonnatrice du projet.

Les résultats du projet sont jugés encourageants, bien que nombre de défis restent à relever. Pour minimiser l'ampleur des violences basées sur le genre, le projet avait lancé une campagne nationale autour de quatre axes portant sur la sensibilisation des paroissiens de tous les âges; la formation des personnes clés tant au niveau local que central de l'EEC et celles des églises sœurs; l'accompagnement et la prise en charge des victimes ainsi que le plaidoyer pour l'adoption des textes portant protection des femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Le Révérend Juste Alain Gonard Bakoua a plaidé pour la poursuite du programme. «Le projet a couvert 40 % de nos paroisses. Cette couverture démontre que le travail qui reste à réaliser est encore immense. Nous devons accepter les faits qui nous sont reprochés et opter pour le changement de nos attitudes, pratiques et comportements. Ce changement doit s'opérer par la mise en œuvre effective de ce plan d'action dans toutes les paroisses en intégrant systématiquement les actions de prévention des violences basées sur le genre dans nos programmes d'activités, à partir de l'année prochaine et pour les années à venir», a-t-il dit.

Clôturant la rencontre, la coordonnatrice du projet a martelé que le travail du projet doit être une activité permanente au sein de l'Eglise évangélique du Congo. «Notre association, l'Action évangélique pour la paix (AEP) qui s'occupe des questions de violences, va prendre le relais pour pérenniser le travail accompli par le projet».

Ce travail nécessite des moyens. Pour ce faire, Mme Joséphine Nsika a fait savoir qu'une ligne spécifique a été créée dans le budget 2023 pour répondre aux questions relatives aux violences basées sur le genre au sein de l'église, à travers la sensibilisation et la formation, avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux.

La pasteure Dr Nelly Espérance Mfoutou Kado, coordonnatrice de l'association AEP a réaffirmé l'engagement de son organisation à continuer ce combat. «C'est une responsabilité. Au niveau de notre association nous travaillons déjà sur les violences. Avec la nouvelle charge, par la grâce de Dieu nous allons poursuivre l'œuvre. Ensemble nous nous engageons à mettre fin aux violences dans nos différents milieux de vie», a-t-elle lancé.

Philippe BANZ

des faits de l'état civil (mariage, naissance et décès en République du Congo», a-t-il dit. Avant de conclure: «J'ai bon espoir, dans un proche avenir l'informatisation de l'état civil sera effective, avec son extension dans la quasi-totalité des centres d'état civil du pays et que la République du Congo fera des divorces un fait d'état civil, au même titre que les mariages, comme l'exige les normes internationales en la matière».

Dieudonné Bantsimba qui estime que cette donation entre dans le cadre de la formation des cadres et agents de l'administration municipale circonscrite autour de la

modernisation des collectivités locales en vue de mieux servir les populations, a remercié UNFPA et a rassuré que les bénéficiaires en feront bon usage.

Signalons que la cérémonie de remise du don s'est déroulée en présence de Guy Marius Okana, vice-président du Conseil départemental et municipal, Clesh Atipo Ngapi, Secrétaire général du Conseil départemental et municipal de Brazzaville et des administrateurs maires de Madibou Alain Milandou et de Djiri Ida Victorine Ngampolo.

M. M.

DROITS DE L'HOMME

La situation des peuples autochtones encore préoccupante

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) en partenariat avec la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) a organisé une rencontre les 13 et 14 décembre 2022 à Brazzaville.



Les membres de la société civile pendant les travaux

La réunion qui a eu pour but de faire le bilan de la mise en œuvre de la loi n° 5-2011 du 25 février 2011, portant protection et promotion des droits des populations autochtones s'est tenue grâce à l'appui du Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH). Une conférence presse animée par Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, chargée du programme des ressources naturelles et droits des communautés forestières à l'OCDH, a clos cette rencontre. C'était en présence de Maixent Fortunin Agnimbat Emeka, coordonnateur du FGDH et de Jasmin Bonaventure Mbemba, coordonnateur par intérim du RENAPAC. L'analyse a été faite sur la base de la fiche synthèse élaborée par le réseau national des populations autochtones du Congo (RENAPAC) pour identifier les avancées, les défis

majeurs et les opportunités d'amélioration et formuler des recommandations. La fiche synthèse a révélé des insuffisances portant, entre autres, sur l'accès limité aux services sociaux de base malgré la gratuité garantie par les textes réglementaires; l'absence des textes et des politiques publiques sécurisant le droit foncier coutumier des populations autochtones. Plusieurs défis ont été identifiés, parmi lesquels la non application des textes législatifs et réglementaires sur les droits des peuples autochtones. Il a été demandé à l'Etat de veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires sur la santé, l'éducation,

la formation des populations autochtones ainsi qu'à l'adoption d'un texte sécurisant le droit foncier des populations autochtones conformément à la loi 2011 sur la promotion et la protection des populations autochtones. «*Depuis plus de dix ans qu'on a adopté la loi en faveur des populations autochtones, il y a encore beaucoup de choses à faire. D'après l'analyse faite, on s'est rendu compte que nous sommes encore à 3 % de l'application de cette loi. Les textes d'application s'imposent*», a insisté Nina C. Kiyindou Yombo.

Philippe BANZ

ALTEN G

Société anonyme au capital social de 18 000 000 FCFA
Siège social : Avenue Koussoumba, quartier 117 Mpita
Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2018-B14-00012

INSERTION LEGALE

Suivant le Procès. Verbal d'Assemblée Générale Mixte tenue le 30 juin 2022 au siège de la société enregistrée au bureau des domaines et du timbre à Pointe-Noire, sous le numéro: 7984 folio 184/44, les associés de la société ALTEN G SA ont pris les décisions suivantes :

- Agrément de la cession d'actions entre actionnaires intervenues au cours de l'exercice 2022.
- Modification de l'article 7 des statuts en vue d'intégrer l'événement ci-dessus. A cet effet, il a été rajouté les paragraphes suivants:

«..... A l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022.

L'Assemblée Générale a décidé d'entériner la cession des 180 actions de Madame BENATOUIL (Christelle à Monsieur FARHAT Mohamad, actionnaire. Le capital s'élève ainsi à 18 000 000 francs CFA, soit 1 800 actions de 10 000 francs CFA chacune.

Il est reparti comme suit:

N°	Noms et Prénoms	Nbre d'actions	Q/P du capital	%
1	FARHAT Mohamad	1 080	10 800 000	60%
2	NGOEMBE Lauric	720	7 200 000	40%
	Total	1 800	18 000 000	100%

..... »

Le reste de l'article et des statuts est resté sans changement.

Pour AVIS

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOUBUREAU
DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE**

**ANNONCE LEGALE
N°19/2022/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.
CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr / DPT	REQUERANTS
1	25.313 du 04/08/2015	Pile(s) 08 Bloc 183 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO Plage (File Matolo)	Arr 06	Mr. BOKILO Ben Lionel
2	30.043 du 23/02/2022	Pile(s) 01 et 02 Bloc 107 Section / Superficie 1000,00 m²	DJENO (Clan Tchissendji)	Arr 06	Mr. KIMBEMBE Adonis Laurian Josip
3	28.838 du 12/12/2019	Pile(s) 05 Bloc 35 Section BN bis Superficie 350,00 m²	NGOYO	Arr 06	Mme. MABIKA Yolande BAYISSI
4	29.479 du 04/12/2020	Pile(s) 07 Bloc 193 Section N Superficie 330,00 m²	MPAKA 120	Arr 06	Mlle. BAKALA-GAYE Benicia
5	30.309 du 19/08/2022	Pile(s) 01 Bloc 70 Section BG suite Superficie 368,89 m²	Tchimbambouka,tchimagni (File Tchiambambi)	Arr 06	Mr. KOMBO MBILA Ghislain
6	30.171 du 11/05/2022	Pile(s) 260 Bloc / Section J Superficie 500,00 m²	MPITA (Maison d'arrêt)	Arr 01	Mr. Alain Kevin ANDELY
7	30.012 du 07/02/2022	Pile (s) 04 Bloc 113 bis Section BM Superficie 400,00 m²	NGOYO CENTRALE	Arr 06	Mr. OLEA Cédric Christian
8	29.824 du 20/08/2021	Piles(s) 07 Bloc 85 Section BY2 1ère Tr Superficie 250,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mr. MICKAMONA MILANDOU Octave juste
9	30.136 du 21/04/2022	Piles(s) 05 Bloc 172 Section BM2 Superficie 500,00 m²	NGOYO (Mvassa)	Arr 06	Mr. LOEMBE Landry Edgard
10	30.253 du 13/07/2022	Pile(s) 27 Bloc 18 Section J Superficie 216,30 m²	KM4 66 rue du roi makoko	Arr 01	Mr. ONDZIET ELENGA Chestel Dorien
11	24.302 du 03/11/2014	Pile(s) 01 Bloc 72 Section BN Superficie 5759,25 m²	NGOYO	Arr 06	Mr. ZOUMAMBOU Alexandre
12	29.712 du 17/06/2021	Pile(s) domaine Bloc / Section / Superficie 1000,80 m²	TCHIAMBAMBA-NZASSI (File Tchiambamba)	Arr /	Mr. SAMBA Jean Richard
13	30.000 du 28/01/2022	Pile(s) 02 Bloc 132 Section BR Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mme. NDIAYE Binta Sekou
14	30.236 du 22/06/2022	Pile(s) 07, 08, 09 bis et 10 bis Bloc 05 Section BM2ème partie Superficie 3009,00 m²	COTE-MATEVE (File TCHISSAMANOU)	Arr 06	Mr. BANIMA Hugues Geoffroy
15	21.159 du 01/06/2012	Pile(s) 05 Bloc 28 Section BXA Superficie 500,00 m²	COTE MATEVE (File TCHILINDOU)	Arr 06	Mme. NZOUNGOU Bernadette
16	28.995 du 06/05/2020	Pile(s) 16 bis Bloc 78 Section H Superficie 138,55 m²	CAMP 31 JUILLET	Arr 01	Mlle. MOUNZEO MANGUILA Danielle Kay Brianna Breitney
17	29.817 du 18/08/2021	Pile(s) 06 Bloc 11 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Matolo)	Arr 06	Mme. MASSENGO Marie Alphonse
18	30.004 du 31/01/2022	Pile(s) 590 Bloc / Section M Superficie 640,45 m²	KRONEMBOURG	Arr 01	Mme. MOUDOUMA MOUKETO Divine Angela
19	30.277 du 02/08/2022	Pile(s) / Bloc / Section / Superficie 2000,00 m²	Pointe-indienne (File TCHINIMINA)	S-P LOANGO	Mr. HOBIE Thierry
20	29.293 du 07/09/2020	Pile(s) 07 Bloc 182 Section BL Superficie 400,00 m²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	Mme GANDY Antony De Nature Amour et Mademoiselle BAYETTE Natur Yah
21	30.346 du 08/09/2022	Pile(s) 08 et 10 Bloc 55 Section BM7 Superficie 1000,00 m²	NGOYO II (zone cotière)	Arr 06	Mr. NDOCKY MBALLAH Patrice
22	30.267 du 21/07/2022	Pile(s) 09 et 10 Bloc 68 Section BL suite 1ère Tr Superficie 1000,00 m²	Nanga-Zone Ntuaku (File Tchiyobo)	Arr 06	Mr. MAHOUAHOUA KIANGANI Ange Aymar
23	29.991 du 21/01/2022	Pile(s) 06 bis Bloc 19 Section BS Superficie 289,03 m²	TCHIMBAMBA Aéro Service	Arr 01	Mlle. Tina Roberte IBATA
24	27.240 du 13/09/2017	Pile(s) 03 et 08 Bloc 15 Section CI Superficie 1000,00 m²	NKOTCHI-FOUTA	TCHIAMBAMBA-NZASSI	Mr. LIKIBI Armel Vianney
25	30.169 du 09/05/2022	Pile(s) 10 Bloc 193 Section BM Superficie 325,38 m²	Ngoyo CMA (File Tchinvassa)	Arr 06	Mme. MABIALA Michel
26	30.149 du 26/04/2022	Pile(s) 04 et 05 Bloc 314 Section BM Superficie 800,12 m²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	Mme. RUFFINO née BOKASSA Belvina Estelle
27	30.238 du 22/06/2022	Pile(s) 14 Bloc 23 Section: BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Matolo)	Arr 06	Mr. BAYIDIKILA Fernandez Rod Popov
28	29.284 du 03/09/2020	Pile(s) 04 Bloc 30 Section M² Superficie 570,10 m²	TCHIMBAMBA-AVIATION	Arr 01	Ernts LOKO (Mairaine,Lelovan Sidney Jospin, Agathe Sidney Benicia, Daniel Sidney Hector, Messi Sidney Songe, MOUNZENZE Serginey Céline Swann) et BANAKISSA BOKASSA Sidney Rodelaire
29	30.342 du 06/09/2022	Pile(s) 188 Bloc / Section M Superficie 1419,77 m²	Aéroport	Arr 01	Mme KATSI-NGANA Cécilia Angéline Gabrielle, Mr. KATSI-NGANA Auguste Frédéric, et Mr. KATSI-NGANA Harold-Kévin
30	29.683 du 27/05/2021	Pile(s) 04 Bloc 08 Section: BP Superficie 362,54 m²	MPITA	Arr 01	
31	30.141 du 21/04/2022	Pile(s) 01, 02 et 03 Bloc 314 Section BM Superficie 1200,00 m²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	Mr. ONGOULOUB Aubin Herbert Mr. MPOHO Jean Michel

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 20 décembre 2022
Le chef de bureau, **Yvon Faustin Magloire OKEMBA**

ETUDE Maître Maurice MASSELOT, NOTAIRE
 B.P : 4866, téléphone : (242) 06 667.00.66 / 05 767.00.66 / 05 369.69.67
 104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
 Face Laboratoire de Total.
 E-mail : masselotnotaire@gmail.com
 NIU n°P22000000038926

INSERTION LÉGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 23 Novembre 2022, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée HOME ENERGIE DISTRIBUTION-SARL, aux caractéristiques :

- **Dénomination:** HOME ENERGIE DISTRIBUTION-SARL.
- **Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le numéro 2302, Folio 227/14 en date du 23 Novembre 2022.
- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée Pluri-personnelle.
- **Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le numéro CG-PNR-01-2022-B-02439 du 20 Décembre 2022.
- **Capital social:** 1.000.000 F CFA.
- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n°RCCM CG- PNR-01-2022-B12-00268 du 20 Décembre 2022.
- **Siège social:** Pointe-Noire, quartier Tié-Tié (Station Service Savon), téléphone: (00242) 05 325.19.78.
- **Gérance:** Monsieur KIMINA Elvery Herman est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- **Objet social:** Prestation de services off / on shore, vente de matériels énergétiques, vente des produits pétroliers, vente de matériels de maintenance industrielle, mise à disposition du personnel.
- **Durée:** 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.

Pour avis

**Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE**

ETUDE Maître Maurice MASSELOT, NOTAIRE
 B.P: 4866, téléphone: (242) 06 667.00.66 / 06 767.00.66 / 05 369.69.97
 104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
 Face Laboratoire de Total.
 E-mail : masselotnotaire@gmail.com
 NIU n°P22000000038926

INSERTION LÉGALE

Aux termes d'une délibération en date du quatre novembre deux mil vingt deux, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIETE EQUATORIALE PHARMACEUTIQUE-SA avec Conseil d'Administration, au capital social de 245.000.000 F CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire (République du Congo) Avenue Bitélika Dombi - BP: 5566, RCCM Pointe-Noire CG-PNR-01-2001-B14-01589 a :

- Décidé de poursuivre l'activité de la société en application de l'article 664 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et de l'article 38 des statuts.

Pour avis

**Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE**

MINISTRE DE L'ECONOMIE, ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOUBUREAU
DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE N°20/2022/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN. CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr / DPT	REQUERANTS		
1	29.515 du 23/12/2020	Plle(s) 943 bis	Bloc / Section M (Anaac)	Superficie 350,00 m ²	Aéroport	Arr 01	Mr. André Marie LOUGANGUE
2	28.833 du 04/12/2019	Plle(s) domaine	Bloc / Section Terrain Rual	Superficie 2166,55 m ²	LES SARAS	SP DE MVOUTI	Mr. KILENDO Louis Marie
3	28.794 du 07/11/2019	Plle(s) 09	Bloc 224 Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	Mr. MOUANDZA Daniel
4	28.795 du 07/11/2019	Plle(s) 07	Bloc 224 Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	Mlle. MOUANDZA N'SOUKA Cardan Débora Divine
5	30.182 du 18/05/2022	Plle(s) 06 bis	Bloc 91 Section BM	Superficie 289,32 m ²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	Mr. ASSONGO -BONDO Jakez
6	29.818 du 18/08/2021	Plle(s) 09	Bloc 21 bis Section BT	Superficie 473,92 m ²	Tchimbamba(File Tchimbambi)	Arr 01	Mr. LIKIBI Aymar
7	22.891 du 17/02/2013	Plle (s) 01	Bloc 334 Section BM4	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	Mlle. DZIAT Marylise Josiane Yvonne
8	26.667 du 29/12/2016	Pllles(s) 03	Bloc 194 Section BN	Superficie 400,00 m ²	NGOYO (File Tchimbambouka)	Arr 06	Mme. NIOKA Jeanne Marthe
9	23.287 du 13/01/2014	Pllles(s) 03	Bloc 81 Section BM	Superficie 300,00 m ²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	Mme. OKOUMOU Grâce Destinée
10	28.813 du 22/11/2019	Plle(s) 06	Bloc 12 Section BL	Superficie 379,90 m ²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	Mme. DIEMBI Jeannette
11	28.415 du 24/04/2014	Plle(s) 08	Bloc 102 Section BI	Superficie 400,00 m ²	NGOYO	Arr 06	NKAZI-MATONDO Brele
12	28.724 du 24/09/2019	Plle(s) 09	Bloc 172 Section BM 5ème Tr	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	Mme. BANZA MILANDOU Virginie Eucaline
13	28.631 du 14/08/2019	Plle(s)01 et 02	Bloc 61 Section CD5 1er T	Superficie 800,00 m ²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	Mme. BOUDIMBOU Clara Divine
14	30.178 du 16/05/2022	Plle(s) 08 bis	Bloc 120 Section BP	Superficie 548,01 m ²	WARF (File MPITA)	Arr 01	Mr. DOUKOURE Mamadou
15	28.762 du 15/10/2019	Plle(s) 05	Bloc 278 Section BN	Superficie 496,00 m ²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	Mme. BOLOKO KITOKO née MOUNGAGNA Félicité Raymonde
16	29.826 du 20/08/2021	Plle(s) 05	Bloc 66 bis Section BY 1ère Tr	Superficie 500,00 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mr. MICKAMONA MILANDOU Octave juste
17	29.941 du 23/11/2021	Plle(s) 06	Bloc 61 Section CD5 1ère Tr	Superficie 400,00 m ²	NGOYO (File Tchiyobo)	Arr 06	Mr. BIANGANA Arnaud Audrey
18	30.111 du 29/03/2022	Plle(s) 05	Bloc 49 Section J	Superficie 400,00 m ²	MPITA	Arr 01	Mr. OBEBA EBANDI Oleha Destere
19	30.233 du 26/06/2022	Plle(s) 07	Bloc 231 Section BN	Superficie 500,00 m ²	NGOYO - PLAGÉ	Arr 06	Mlle. KINTO-KOMBO Jennifer
20	30.234 du 20/06/2022	Plle(s) 02	Bloc 236 Section BN	Superficie 500,00 m ²	NGYO-PLAGE	Arr 06	Mlle. KINTO-KOMBO Jennifer
21	21.672 du 29/08/2012	Plle(s) 06	Bloc 55 Section BY 4ème T	Superficie 400,00 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mme. NZABAT BATSALA Jacqueline Gibarny
22	24.066 du 27/08/2014	Plle(s) 07, 08,09et 10	Bloc 188 Section BL	Superficie 2000,00 m ²	NANGA LAC (File TCHIYOBO)	Arr 03	Mlle. MOVUNDA Eugénie Fridoline
23	28.100 du 04/10/2018	Plle(s) 03 bis	Bloc 83 Section BXA	Superficie 495,73 m ²	NGOYO (cote-mateve)	Arr 06	Mlle. LOUFOUA Blanche Kenaya
24	27.013 du 19/06/2017	Plle(s) 05 et 06	Bloc 06 bis Section G	Superficie 1000,00 m ²	CENTRE VILLE	Arr 01	Mr. MANDADI Sebastien
25	28.521 du 24/06/2019	Plle(s) 05	Bloc 37 Section BXA	Superficie 444,00 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mme. KINGAMOISSOUMBA née KENGUE MPASSI Florence
26	12.284 du 11/07/2006	Plle(s) 10	Bloc 42 Section K	Superficie 227,65 m ²	MBOTA ROCK	Arr 04	Mr. MOUNGOUNDA Christophe
27	29.782 du 29/07/2021	Plle(s) 01	Bloc 12 Section: ABZ1	Superficie 500,00 m ²	Village Tchiboloko	SP DE LOANGO	Mr. SALGADO Alouki Gitenchy Joffrey
28	29.781 du 29/07/2021	Plle(s) 04, 05, 06, et 07	Bloc 12 Section ABZ1	Superficie 2000,00 m ²	Village Tchiboloko	SP DE LOANGO	Mr. SALGADO Alouki Gitenchy Joffrey
29	29.952 du 02/03/2021	Plle(s) 04 bis	Bloc 19 bis Section M ²	Superficie 240,00 m ²	Aéroport	Arr 01	Mr. BATASSOUA Daniel
30	30.097 du 23/03/2022	Plle(s) 05	Bloc 52 Ter Section: BP	Superficie 397,01 m ²	MPITA	Arr 01	Mme. MBADINGA née NZABA Joséphine
31	29.907 du 25/10/2021	Plle(s) 02	Bloc 93 Section BM	Superficie 500,00 m ²	MVASSA	Arr 06	Mr. IKANI Ignace Narcisse

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 20 décembre 2022
 Le chef de bureau, **Yvon Faustin Magloire OKEMBA**

N° _____ MPSIR/INS-DG.-

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

POUR LA PRESELECTION DES AGENTS DE COLLECTE DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH-5) DU CONGO

L'Institut National de la Statistique (INS) se prépare, conformément aux attentes du Gouvernement et des partenaires au développement, à réaliser le dénombrement principal du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) du Congo courant le deuxième trimestre de 2023. Cette grande investigation statistique, permettra d'actualiser les informations sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population à tous les niveaux géographiques.

Une des étapes cruciales du processus d'exécution du RGPH-5 a été déjà réalisée. Il s'agit de la cartographie censitaire qui a permis, entre autres, de découper le territoire congolais en six mille quatre-cent-quatre-vingt-trois (6 483) zones de dénombrement (ZD). Chaque ZD sera affectée pendant le dénombrement principal à un agent recenseur.

Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de présélectionner les agents qui auront pour mission la collecte de données auprès des ménages et sur les infrastructures scolaires et sanitaires au sein des zones de dénombrement qui leurs seront affectées.

Le Directeur Général de l'INS invite les personnes intéressées à déposer leurs dossiers de candidature prioritairement sur le site de l'INS : <https://www.ins-congo.cg>. Les candidats ayant des difficultés de connexion internet peuvent déposer leurs dossiers physiques au niveau des directions départementales de la statistique et des sous-préfectures/arrondissements. Le dossier de candidature comprend :

- une demande adressée au Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- un curriculum vitae (CV) détaillant le cursus scolaire et/ou universitaire, les diplômes obtenus et, éventuellement, les expériences antérieures en matière de collecte de données assistée par ordinateur ;
- une copie du dernier diplôme ou de l'attestation du dernier diplôme ;
- une photocopie de la pièce d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire, Carte scolaire/étudiant) ;
- un certificat médical datant de moins de trois mois, délivré par un médecin habilité ;
- le cas échéant, une attestation de participation aux opérations de collecte similaires.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé(e) de 18 à 59 ans au 31 mars 2023 ;
- avoir au moins un diplôme de niveau Bac ou autres diplômes

jugés équivalents ;

- avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel et internet) ;
- être disponible durant toute la période de l'opération (03 mois à compter du début de la formation) ;
- être capable de travailler sous pression dans une équipe multiculturelle ;
- avoir une endurance physique (être apte à parcourir éventuellement de longues distances à pieds), être patient et en parfait état de santé ;
- avoir une bonne connaissance du français, lingala et Kituba ;
- avoir un téléphone portable fonctionnel ;
- avoir une expérience dans le domaine de la collecte de données, notamment celle assistée par ordinateur demeure un atout.

Le recrutement se fera en deux étapes. Une présélection se fera sur étude de dossiers. Les candidats présélectionnés suivront une formation de vingt-un (21) jours au bout de laquelle un test écrit permettra de retenir les agents recenseurs définitivement admis à participer à l'opération.

Les dossiers de candidature doivent être déposés aux adresses susmentionnées du 26 décembre 2022 au 13 janvier 2023 à 14 heures, et porter clairement la mention « PRESELECTION DES AGENTS RECENSEURS DU RGPH-5 ».

NB : - les candidatures déposées par voie électronique sont prioritaires ;
- le dépôt du dossier de candidature est gratuit.

Fait à Brazaville, le

Le Directeur Général

Gaspard Symphorien MBOU LIKIBI

Annexe : Quotas des candidats à présélectionner par département

DEPARTEMENTS	Effectif
KOUILOU	194
NIARI	456
LEKOUMOU	177
BOUENZA	602
POOL	638
PLATEAUX	341
CUVETTE	368
CUVETTE-OUEST	140
SANGHA	236
LIKOUALA	476
BRAZZAVILLE	2 838
POINTE-NOIRE	2 066
CONGO	8 532

N° _____ MPSIR/INS-DG.-

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

POUR LA PRESELECTION DES SUPERVISEURS DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DU (RGPH-5) CONGO

L'Institut National de la Statistique (INS) se prépare, conformément aux attentes du Gouvernement et des partenaires au développement, à réaliser le dénombrement principal du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) du Congo courant le deuxième trimestre de 2023. Cette grande investigation statistique, permettra d'actualiser les informations sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population à tous les niveaux géographiques.

Une des étapes cruciales du processus d'exécution du RGPH-5 a été déjà réalisée. Il s'agit de la cartographie censitaire qui a permis, entre autres, d'évaluer les besoins en personnel d'encadrement des agents de collecte, notamment les superviseurs.

Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de présélectionner les superviseurs qui auront pour mission, entre autres, de former les agents recenseurs et de superviser la collecte de données dans les différentes zones de supervision.

Le Directeur Général de l'INS invite les personnes intéressées à déposer leurs dossiers de candidature sur le site de l'INS : <https://www.ins-congo.cg>.

Le dossier de candidature comprend :

- une demande adressée au Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- un curriculum vitae (CV) détaillant le cursus scolaire et/ou universitaire, les diplômes obtenus et, éventuellement, les expériences antérieures en matière de collecte de données assistée par ordinateur ;
- une copie du dernier diplôme ou de l'attestation du dernier diplôme ;
- une photocopie de la pièce d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire) ;
- un certificat médical datant de moins de trois mois, délivré par un médecin habilité ;
- le cas échéant, une attestation de participation aux opérations de collecte similaires.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé(e) de 22 à 65 ans au 31 mars 2023 ;
- avoir au moins un diplôme de niveau Bac+4 ou autre di-

plôme jugé équivalent / ou encore un diplôme équivalant à la licence dans le domaine statistique plus une expérience d'au moins deux (02) ans ;

- avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel) et des technologies de l'information et de la communication (internet, réseaux sociaux) ;
- être disponible durant toute la période de l'opération (4 mois à compter du début de la formation) ;
- être capable de travailler sous pression dans une équipe multiculturelle ;
- avoir une endurance physique (être apte à parcourir éventuellement de longues distances à pieds), être patient et en parfait état de santé ;
- avoir une bonne connaissance du français, lingala et Kituba ;
- avoir un téléphone portable fonctionnel ;
- avoir une expérience dans le domaine de la collecte de données, notamment celle assistée par ordinateur demeure un atout.

Le recrutement se fera en deux étapes. Une première présélection se fera sur étude de dossiers. Les candidats présélectionnés suivront une formation de vingt-un (21) jours au bout de laquelle un test écrit permettra de retenir les superviseurs qui participeront à l'opération.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse susmentionnée du 26 décembre 2022 au 13 janvier 2023 à 14h 00.

NB : le dépôt du dossier de candidature est gratuit.

Fait à Brazaville, le

Le Directeur Général

Gaspard Symphorien MBOU LIKIBI

Tableau 1: quotas de présélection des superviseurs par département

DEPARTEMENTS	Effectifs
KOUILOU	8
NIARI	23
LEKOUMOU	7
BOUENZA	21
POOL	25
PLATEAUX	14
CUVETTE	16
CUVETTE-OUEST	7
SANGHA	10
LIKOUALA	18
BRAZZAVILLE	98
POINTE-NOIRE	72
CONGO	319

SPORT DU TRAVAIL

Les Deuxièmes Jeux africains à Brazzaville?

La capitale congolaise est pressentie pour accueillir en 2024 les 2^{es} Jeux africains du sport du travail, si l'on en croit Malik Atour Evelet, président de l'OSTA (Organisation du sport africain travailliste et amateur). Il a annoncé cette proposition de son instance, mardi 20 décembre dernier, au ministre congolais en charge des sports, Hugues Ngouelondélé. Brazzaville est présentée comme terre d'accueil des compétitions continentales, voire internationales, toutes disciplines confondues. Chaque fois qu'elles ont été sollicitées par différentes confédérations sportives, les autorités ont toujours répondu favorablement. La capitale congolaise n'est-elle pas le berceau historique des 1ers Jeux africains? Fort de cela, Malik Atour Evelet, en mission de travail à Brazzaville à la tête d'une forte délégation de l'OSTA, est venu à son tour solliciter l'accord des autorités congolaises. Une assemblée générale de son instance, a-t-il expliqué à la presse, avait désigné Brazzaville pour succéder à la ville d'Alger, organisatrice des 1ers Jeux africains du sport du travail tenus en décembre 2018. Parce que le Congo pré-



Poignée de mains entre Malick Atour Evelet (à gauche) et Hugues Ngouelondélé

sente un atout majeur non négociable. «Il occupe une position de leadership au niveau continental», a-t-il argumenté pour justifier le choix de l'OSTA. Selon le président de l'OSTA, le ministre Hugues Ngouelondélé a marqué son accord de principe. Et la préparation va prendre un véritable coup d'accélérateur ainsi qu'en ont convenu les deux dirigeants. Mais il y a des conditionnalités pour qu'un pays se voie confier l'organisation d'une compétition de cette envergure. Hugues Ngouelondélé le sait bien, et il a demandé au président de l'OSTA de lui faire parvenir le cahier des charges relatif à ces Jeux des travailleurs, pour son

examen futur par le Gouvernement et sa prise en compte dans le budget exercice 2024. Les deux dirigeants ont abordé une autre question d'intérêt pour les deux parties : la participation du Congo aux prochaines Coupes africaines des sports travaillistes BANJUL 2023, prévues du 6 au 12 mars 2023. L'OSTA se donne pour rôle principal d'organiser et de diriger le sport du travail en Afrique, tout en promouvant la création et l'animation des fédérations. Les premiers Jeux africains du sport du travail s'étaient tenus à Dakar en 2018.

G.-S.M.

FOOTBALL/CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Gare à l'AS BNG !



AS BNG (Bana nouvelle génération) du président Gabriel Bizonzi Nouni

L'AS BNG (Bana nouvelle génération), un petit poucet, se mêle aux grands, AS Otohô, champion en titre, et Diables-Noirs, vice-champions et derniers vainqueurs de la Coupe du Congo, pour tenter de terminer la phase aller dans le trio de tête. Momentanément interrompu à la septième journée pour faire place au tournoi de l'UNIFFAC des moins de 20 ans, le championnat national de Ligue 1 a redémarré le 17 décembre. Depuis, il est entré dans sa dixième journée au milieu de cette semaine. Deux matchs ont été disputés mercredi 28 décembre. Les cinq derniers ont lieu au moment où nous mettons sous presse. Ce championnat est ce qu'il est. Il se déroule sans vraiment emballer. La grande masse se garde d'en regarder les matches. Il y a, heureusement, ces inconditionnels qui ont contracté mariage avec le football. Ceux-là essaient de le soutenir par tous les moyens possibles. En attendant des moments plus favorables. A trois journées de la fin de la phase aller et après un début de championnat euphorique,

qui les voyait pointer à la première place, l'AS JUK, nouvelle promue et leader pendant quelques journées, est en train de traverser une période nettement moins brillante. L'équipe de Kintélé, huitième avant la journée en cours, avait été relayée par un autre «petit poucet», l'AS BNG (18 points), qui était troisième à l'issue de la neuvième journée. Résultat inattendu, tout de même, pour le club du président Gabriel Bizonzi Nouni «Mâ Gabi», entraîné actuellement par Cedrik Nanitélamio (ex-coach du CARA, de Diables-Noirs, d'Etoile du Congo et AS Otohô). Rien, cependant,

n'exclu qu'il boucle la mi-saison à l'une des deux premières places.

Cheminement inverse pour l'AS Otohô, auteur d'un début de première partie de la saison tout simplement catastrophique (une défaite et deux matchs nuls), qui a fini par ravir la première place qu'elle occupe maintenant solidement, avec trois points d'avance sur Diables-Noirs. C'est un classement plus conforme aux ambitions de son mécène, Maixent Raoul Ominga.

Après leurs deux premiers matchs où ils ont fait le plein de points, les Diables-Noirs (18 points après 9 journées) ont fait du surplace, avant de pouvoir se mettre encore sur les bons rails. Deux grands clubs de la capitale, Etoile du Congo et CARA, connaissent un début de saison en demi-teinte, pour le premier, catastrophique pour le second. Ils ont tout intérêt à mettre les bouchées doubles... Autres mauvaises surprises, les contreperformances de l'AS Cheminots (14e) et V.Club-Mokanda (12e), les deux grands de la capitale économique Pointe-Noire.

Jean ZENGABIO

OMNISPORTS

Qui va loin, ménage sa monture

Les 4^{es} Jeux africains de la jeunesse se préparent déjà. Les athlètes des sports individuels susceptibles de représenter le Congo en 2023 sont réunis depuis plus d'une semaine au Complexe sportif La Concorde à Kintélé. Sous la férule du directeur technique du CNOSC, Victor Tamba. Ces jeunes athlètes et leur encadreurs techniques occupent un pavillon du Complexe. Ils sont, au

total, 87 athlètes représentant 12 fédérations des sports individuels. Il s'agit de l'athlétisme, le badminton, la boxe, l'escrime, le karaté, le judo, la lutte, le tennis, le cyclisme, le taekwondo, le sport à roulettes. Leurs athlètes sont soumis à deux séances d'entraînement par jour. Les athlètes des sports collectifs (football, handball et volley-ball), quant à eux, travaillent en régime externat.

DISTINCTIONS

Serges Oboa, élevé dans l'ordre du mérite de l'OSTA

Le président général du Club multidisciplinaire DGSP (Direction générale de la sécurité présidentielle), conseiller spécial du président de la République et directeur général de la sécurité présidentielle, a été honoré lundi 26 décembre 2022 par le président de l'OSTA (Organisation du sport africain travailliste et amateur), le docteur Malik Atour Evelet, qui lui a remis la médaille de l'Ordre du mérite de l'OSTA.

Le général de brigade Serges Oboa est l'unique dirigeant africain à recevoir cette distinction. Elle lui a été remise en reconnaissance des efforts qu'il déploie pour le sport travailliste congolais. L'OSTA, a précisé Malik Atour Evelet, tenait notamment à le distinguer pour «son engagement à la promotion du sport dans son pays et sa contribution manifeste au rayonnement international du sport travailliste congolais». Il a souligné ensuite que «le général de brigade parachutiste incarne véritablement le savoir-faire, le savoir apprendre et le savoir vivre». Le travail réalisé en profondeur par



Le général de brigade Serges Oboa reçoit les insignes de sa distinction

le général a permis à la section handball de la DGSP de conquérir le titre de champion d'Afrique obtenu brillamment lors des Coupes africaines des sports travaillistes tenues du 16 au 19 mars 2022 à Alger. A ce titre, «la DGSP devra se mobiliser encore plus sérieusement pour le défendre dans trois mois seulement à Banjul, à l'occasion des prochaines coupes africaines des sports travaillistes, qui se tiendront en Gambie en souhaitant que d'autres sections du club DGSP, notamment celles du football et du

G.-S.M.

JEAN-MICHEL MBONO REpond A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que les férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono «Sorcier», véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.

***Le football est-il réellement un facteur d'unité nationale ?**

**Dans un vaste pays divisé socialement et ethniquement comme le Brésil, l'Equipe nationale constitue un lien commun pour tous les citoyens. Sur le même principe, le Gouvernement fédéral canadien a développé le sport comme symbole de l'identité nationale au-delà des clivages entre anglophones et francophones. Quant à la Belgique, l'Equipe nationale, appelée «Diables-Rouges», représente aujourd'hui avec la royauté le dernier élément réellement commun et fédérateur du pays. Le ministre du Gouvernement britannique chargé de l'Irlande du Nord expliquait que le footballeur Nord-irlandais George Best avait «réuni le peuple irlandais comme aucun responsable ne l'avait jamais fait». Au Nigeria, l'Equipe nationale de football apparaît comme l'un des rares phénomènes réellement nationaux.

***Quel message pourriez-vous adresser aux parents qui ne misent que sur la carrière de leurs enfants ?**

**L'école est la chose la plus importante. Après seulement vient



le football. Même si on intègre un centre de formation, l'école ne doit jamais être négligée. Il n'existe aucune certitude en football, même pour le plus doué des gamins. La réussite est aléatoire. Avant de pouvoir vivre du football, il existe beaucoup d'étapes à franchir et de chance à avoir. Les enfants ne sont pas une marchandise. On ne peut jou-

er avec leur vie et parier sur eux sans prendre toutes les garanties au niveau scolaire et psychologique. Avant de lancer leur fils, de le couper du cordon familial et de lui mettre la pression d'une réussite obligatoire, sans peine de passer pour un raté, les parents doivent bien avoir conscience de cet aspect des choses. Le danger est de voir des gamins plongés dans le circuit du football sans aucune autre idée de porte de sortie. C'est très dangereux, surtout si, au bout, il y a échec. Le football doit rester un jeu pour les jeunes, quel que soit leur niveau. Le football est une formidable manière de comprendre ce que veut dire vivre en collectivité, en équipe, jouer pour les autres, mais aussi respecter l'autre et l'adversaire en particulier. Amusez-vous d'abord et après voyez! (A suivre)

FOOTBALL/Ligue 1

Rappel des résultats

Nous renouons cette semaine avec notre chronique de Ligue 1, en rappelant les résultats des quatre dernières journées et le classement officiel à l'issue de la 9e journée.

9^e journée : CARA-JST (1-2), Diables-Noirs-FC Nathaly's (2-0), Patronage Sainte Anne-AC Léopards (0-0), AS BNG -Inter Club (0-0), AS Cheminots-AS Otohô (0-4), V.Club-Mokanda-Etoile du Congo (0-0)

8^e Journée : Patronage Sainte Anne-FC Kondzo (0-3, FF), JST-Diables-Noirs (0-2), Etoile du Congo-AS BNG (1-2), AS JIUK-CARA (2-0), AS Otohô-AC Léopards (3-0), FRC Nathaly's-Inter Club (1-1), AS Cheminots-V.Club-Mokanda (1-2)

7^e Journée : JST-V.Club-Mokanda (0-0), FC Nathaly's-Etoile du Congo (0-1), AC Léopards-Diables-Noirs (1-1), AS Cheminots-FC Kondzo (1-0), AS JUK-Patronage Sainte Anne (0-1), AS BNG-AS Otohô (1-2), CARA-Inter Club (2-1)

6^e Journée : FC Kondzo-Diables-Noirs (0-0), AC Léopards-Inter Club (1-2), AS Otohô-Patronage Sainte Anne (2-1), V.Club-Mokanda-CARA (2-2), AS JUK-JST (1-0), Etoile du Congo-AS Cheminots (2-0), AS BNG-FC Nathaly's (1-0).

Classement avant la 10^e journée : 1. AS Otohô (22 points). 2. Diables-Noirs (18 points). 3. AS Bana nouvelle génération (17 points). 4. Inter Club (15 points). 5. Etoile du Congo (14 points). 6. FC Kondzo (13 points). 7. Jeunesse unie de Kintélé (13 points). 8. JST (12 points). 9. Patronage Sainte Anne (11 points). 10. AC Léopards (10 points). 11. V.Club-Mokanda (9 points). 12. CARA (6 points). 13. FC Nathaly's (4 points). 14. AS Cheminots (4 points).

Jean ZENGABIO

40° ANNIVERSAIRE DE LA CONGOLAISE DE RAFFINAGE (CORAF)

Sous le signe des actions humanitaires au profit des populations

Dans le cadre de la célébration de son quarantième anniversaire, la Congolaise de raffinage (CORAF) a récemment mené une série d'activités au profit des populations de Pointe-Noire. Parmi ces activités, des actes médicaux parmi lesquels le dépistage de maladies chroniques dont le diabète et l'hypertension artérielle.

Foyer de la CORAF, au nord-ouest de Pointe-Noire. Sous des tentes soigneusement disposées, médecins, infirmiers, bref des professionnels de la santé bien en place. Stéthoscope au cou, tensiomètre en mains, glucomètre posés sur le bureau... Ces hommes en blouse blanche reçoivent des populations venues de tous les quatre coins de la capitale économique. Bernadette Ngoma fait partie de ces Ponténégrins qui ont fait le déplacement du foyer de la CORAF. «Je suis venue pour avoir des informations fiables sur ma tension artérielle et ma glycémie», lance-t-elle. Elle dit avoir été informée deux jours auparavant de ces actes médicaux par un crieur qui a annoncé la nouvelle par mégaphone. «Au départ, je me disais que c'était une nouvelle structure médicale privée qui venait d'ouvrir les portes et était à la recherche de patients, donc de clients. Mais à mon arrivée, je découvre bien qu'il s'agit de la CORAF. Et c'est gratuit», explique encore la septuagénaire. Si ces activités médicales sont menées dans l'enceinte même de la CORAF, c'est parce qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la

célébration du quarantième anniversaire de la CORAF.

«Nous avons lancé un appel aux populations de Pointe-Noire, pour qu'elles viennent participer à ces dépistages. C'est gratuit. Nous attendons, au total, plus de 700 personnes», a déclaré Didier Wilfried Panghou, directeur des ressources humaines à la CORAF, lors du lancement des activités relatives au 40° anniversaire de cette entreprise.

CORAF, un instrument de stabilisation des coûts d'hydrocarbures

En 1982, le Congo-Brazzaville célébrait sa première décennie d'exploitation pétrolière et ce, quelque cinq ans après le premier «choc pétrolier» qui avait secoué de nombreuses économies de l'Occident très dépendantes de l'énergie issue des hydrocarbures. C'est dans ce contexte que l'État congolais crée et rend opérationnelle la Congolaise de raffinage.

Durant ces quarante dernières années, la CORAF dont le capital est aujourd'hui détenu à 100 % par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) en charge de la gestion du profit oil



Pendant le dépistage de maladies chroniques dont le diabète et l'hypertension artérielle.

ou part du brut revenant au Congo, se charge de la transformation du pétrole brut en produits finis dont le pétrole lampant. Ce qui, du coup, aura fait de la CORAF un instrument de stabilisation des cours des hydrocarbures à l'échelle nationale, évitant ainsi au Congo des remous sociaux comme cela a été observé dans d'autres pays où l'augmentation du prix du carburant à la pompe a provoqué et continue de provoquer des grèves ou d'autres mouvements d'humeur. C'est donc avec un sentiment de satisfaction pour avoir accompli leur mission que les quelque 300 agents de la CORAF ont fêté, en cette fin d'année 2022, le quaran-

tième anniversaire de leur entreprise. Mais un anniversaire qui se célèbre dans un contexte sanitaire pas trop reluisant. Non seulement parce que l'anniversaire survient juste au lendemain de la pandémie à coronavirus, mais aussi et surtout, à cause des maladies insidieuses. Parmi ces pathologies, le diabète dont le taux de prévalence est de 7 % au Congo, d'après des études. Il y a également l'hypertension artérielle dont le taux de prévalence était de 32,5 % en 2015, selon des travaux d'étudiants de la Faculté de médecine de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville.

Il y a donc nécessité d'agir pour contrer ces deux pathologies de santé publique. «L'urgence et la nécessité de sensibiliser l'opinion sur l'impact du diabète au sein des communautés et de notre société tout entière est de mise. Car, c'est le moment d'appeler à plus d'action autour du diabète», recommandait, en novembre dernier, Lambert Chakirou, directeur général de l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire. C'était à l'occasion du lancement de la campagne de sensibilisation et de dépistage du diabète dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre cette pathologie caractérisée par l'excès du sucre dans le sang.

Vérification «quotidienne» de la tension et de la glycémie

Quelques semaines après cet appel, la CORAF met à profit son anniversaire pour contribuer à la lutte contre le diabète, en procédant à la mesure de la glycémie ou taux de sucre dans le sang et au prélèvement de la tension artérielle.

«Il fallait bien faire bénéficier ces examens aux populations. Car très souvent, des gens s'estimant en bonne santé sont rongés par le diabète ou l'hypertension. Et quand ils s'en rendent compte, c'est déjà à un stade avancé. C'est à ce moment que surviennent des complications. Ainsi, en dehors des examens, nous sommes aussi en train de sensibiliser les patients afin qu'à l'avenir, ils mènent une veille permanente sur leur tension ou le taux du sucre dans leur sang», a expliqué le docteur Ferréol Clémer Malonga, médecin chef de service diabétologie de l'hôpital général de Loandjili de Pointe-Noire.

Pour les patients, c'est l'occasion de prendre des résolutions fermes. «Désormais, je vérifierai ma tension et ma glycémie quotidiennement», a juré Mme Tchouda du quartier Mbota-Raffinerie, après son dépistage.

En dehors du dépistage du diabète et du prélèvement de la tension artérielle, la CORAF a organisé d'autres activités dont le sport et les journées portes ouvertes.

Pointe-Noire, le 21 Décembre 2022

INSERTION LEGALE

«ATELIER METALURGIE DU CONGO» S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée pluripersonnelle;

Capital social: Un million (1.000.000);

Siège social: Pointe-Noire, Avenue Linguissi TCHICAYA

(En diagonale du restaurant les Manguiers), Mpita;

RCCM: CG-PNR-01-B12-00261, Pointe-Noire, République du Congo

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, 08 décembre 2022 date à Pointe-Noire, du 12 Décembre 2022, folio 232/4 N°9552, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle (SARL);

OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Fabrication de structure métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés (Chaudronnerie);
- Fabrication d'autres ouvrages en métaux (Tuyauterie);
- Construction de bâtiments-F410200;
- Location de véhicules automobiles;
- Commerce de gros non spécialisé;
- Prestations de services.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

DENOMINATION: «ATELIER METALURGIE DU CONGO» S.A.R.L.;

SIGLE: «AMIC» S.A.R.L.;

SIÈGE SOCIAL: Pointe-Noire, Avenue Linguissi TCHICAYA (En diagonale du restaurant les manguiers) Mpita, République du Congo;

DURÉE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE: Monsieur LECROËRE Guy Robert et Madame MASSAMBA Luxelle Memoriale sont nommés respectivement en qualité de gérant et co-gérante de la société, pour une durée indéterminée et jusqu'à décision contraire des associés;

RCCM: CG-PNR-01-2022-B12-00261;

DEPOT LEGAL: Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 14 Décembre 2022, le numéro CG-PNR-01-2022-B12-00261.

Fait à Pointe-Noire, le 21 Décembre 2022.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville B.P. 1431 Tél. 05 736 64 64/05 539 37 46 République du Congo

ANNONCE LEGALE

«CHIMAGRO-SARL»

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de F. CFA : Neuf Millions Neuf Cent Mille (9 900 000)

Siège social: Quartier Vindoulou, Route Nationale n° 1, Boîte postale: 4418

POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG-PNR-01-2011-B12- 02181

APPROBATION DES COMPTES - QUITUS A LA GESTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2021

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, tenue en date à Pointe-Noire, du 1^{er} septembre 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 14 novembre 2022, enregistré à Pointe-Noire, le 15 novembre 2022, folio 219/6, n° 1221; Les associés de la société «CHIMAGRO-SARL» ont pris les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Quitus à la gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le dépôt légal du Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 30 novembre 2022 sous le n° CG-PNR-01-2022-D-01172, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 22 décembre 2022

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

Hommage à Camille Bongou

Camille Bongou est sans conteste, pour notre époque, une des grandes figures du champ politique national de notre pays, le Congo. Acteur politique de haut niveau de conviction, c'est aussi un homme intègre. Il privilégie le débat d'idées, la conciliation des contraires – c'est un philosophe – et l'intérêt général.



Camille Bongou

Il apparait comme un personnage multidimensionnel; il aura opéré d'importantes mutations dans son existence. De militant intellectuel, d'enseignant de français, d'histoire et de philosophie, de lieutenant de l'armée nationale populaire, de marxiste léniniste, idéologue d'extrême gauche du Parti Congolais du Travail (P.C.T) dont il est cofondateur et puissant numéro deux à la suite du troisième congrès, à la sociale démocratie, ce grand homme politique se reconvercit dans le champ économique, la délicate et difficile gestion des affaires: directeur des Editions Presse et Culture. On doit en outre mentionner qu'en qualité de secrétaire général près de la Présidence du comité central du P.C.T, il impressionne par le choix de ses collaborateurs; il sait s'entourer des meilleurs cadres de la nation, même n'emargeant pas à son Parti. Je n'ai nullement la prétention ni les qualités requises pour présenter l'exhaustivité du personnage Camille Bongou. Mais, j'ai rencontré l'homme. Notre rapport se déroule en deux époques. D'abord en 1966, lorsque je fus élève en classe de seconde au lycée Pierre Savorgnan de Brazza, pendant les récréations, j'allais souvent voir Norbert Ngoua, mon ancien professeur de français au Col-

lège Champagnat de Makoua, qui ne cessait de me gêner en m'achetant des «mikaté». Ce fut à plusieurs de ces occasions que je rencontrais pour la première fois Camille Bongou. Il était un ami intime de Norbert Ngoua. Ils étaient étudiants à l'École Normale Supérieure (E.N.S) située, à l'époque, dans les enceintes actuelles de la faculté des sciences économiques. Ensuite, bien plus tard, après la guerre du 5 juin 1997, dans le tourbillon et la tourmente des règlements de compte tous azimuts, il m'est recommandé de prendre attache avec deux personnalités politiques du Congo, dont Camille Bongou. Ainsi, j'ai rencontré un homme énigmatique par son aspect extérieur. Il a l'allure semblable à un moine – humble, calme et pondéré - certainement marquée par une adolescence – quatre années passées à Makoua - chez «*Les Frères maristes*» canadiens, une congrégation religieuse catholique fondée par le Père Marcellin Champagnat. Il me paraît redoutable et désarmant car, à la fois il est rigoureux et à la fois il est détendant par un sourire en coin permanent. En réalité, c'est un homme entier, sans fard ni emphase. Il est lui – même et n'en veut à personne quoi qu'il arrive. Oui, il est une de ces rares espèces

qui ne peuvent éternellement en vouloir à ceux qui lui ont causé du tort. Capable de souffrir en silence son calvaire, capable de sublimation et de conciliation et se situant au-dessus des clivages ethno – régionaux, Camille Bongou aurait pu rendre à la nation le meilleur de lui; il aurait pu servir de liant entre les différentes composantes politiques diverses, adverses, opposées et voire antagonistes de notre pays, et sauvegarder les intérêts de tout le monde, y compris ceux de ses ennemis politiques. En fin de compte, pour les personnes de ma génération, Camille Bongou fait partie de la génération de nos aînés, de nos grands frères, adulés par nous les cadets, les petits frères et fiers de l'être. C'est une génération glorieuse, pleine d'allant, euphorique, celle qui arrive à maturation dans l'enthousiasmante période de l'indépendance de notre pays et qui s'octroie ardemment de grands

défis nationaux à réaliser. «*Ces vingtennaires*» sont proches de nous et constituent, pour nous, nos modèles, nos vedettes, nos stars à envier, à aduler, à copier et à surpasser. Au-dessus de cette génération, se classe celle de la jeune élite, des intellectuels qualifiés, des jeunes loups ambitieux, exemplaires, admirables, qui apparaissent comme des super stars, des monstres sacrés et inaccessibles à nous qui les défions. Ce sont des showmen de la trempe des Pascal Lissouba, Paul Kaya, Bernard Galiba, ... Le sommet de l'édifice Congo, de la pyramide politico – administrative, est constitué par la génération des grands esprits, puissants, mythiques et vénéérés, les «*pères*» de l'indépendance: les Fulbert Youlou, Jacques Opangault, Stéphane Tchitchellé, Simon Pierre Kingoungha-Ngot, ... Dans la première décennie de l'indépendance, celle des Camille Bongou, le Congo, plutôt Brazzaville, brille de mille feux étincelants: les feux des bars dancing endiablés et des orchestres célèbres, les feux des soirées d'animations des associations féminines, les feux des équipes de football, les feux des réussites aux examens scolaires... Dans cette atmosphère embalante, le rêve était permis. Le rêve s'imposait. D'ailleurs, il fallait rêver. Rêver d'un destin. Rêver d'un certain Congo. Ce jour, c'est la réalité imparable, la fin des rêves de mon cher Aïné, Camille Bongou. Je ne pleure pas l'homme

Camille Bongou. L'être est périssable. L'homme, je l'ai pleuré de son vivant. De son vivant, j'ai pleuré le destin d'un homme normal. Quel gâchis humain ! J'ai pleuré sur le Congo, mon pays, sur un dessein national brisé. Quel gâchis politique!

Je pleure sur les discours élogieux et la reconnaissance à titre posthume. Quelle hypocrisie et quelle désolation ! ADIEU YA CAMILLE, ADIEU YAYA, ADIEU. REPOSE EN PAIX.

Claude – Richard M'BISSA

ETUDE DE MAITRE JAIME CHRISTIAN GUYCHEL GOULOU, NOTAIRE
 E-mail: gguychel@gmail.com — 102, avenue Linguissi TCHICAYA (en face de la Maison d'arrêt), 1er étage, République du Congo

INSERTION LEGALE

<p>Par acte en la forme authentique en date à Pointe-Noire du quatorze décembre deux mille vingt-deux, régulièrement soumis selon le vœu de la loi à la formalité impérative de l'enregistrement au bureau de la recette de Pointe-Noire Centre le seize décembre deux mille vingt-deux, folio 236/25, no 9709.</p> <p>Me Jaime Christian Guychel GOULOU, Notaire, a reçu le procès-verbal de la décision à caractère ordinaire des associés de «PRO GAZ PLUS», en abrégé «P.G.P.», société à responsabilité limitée de droit congolais au capital de un million (1.000.000) francs CFA, dont le siège est établi à Pointe-Noire, 87, avenue Charles De GAULLE, quartier Centre-ville, 1er arrondissement, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le no CG/PNR/01-2022-B12-00031, décision portant cessions des parts et renouvellement du mandat du gérant.</p> <p>1) Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire portant, entre autres, d'une cession de la totalité des parts de M. Ismaila ANNE, de 15%, soit cent cinquante mille (150 000) francs CFA au profit de M. Albin</p>	<p>Baurel Franck BANDOKI, s'est vu désormais porté à la somme de huit cent quatre-vingt mille francs CFA.</p> <p>2) D'une cession des parts de trois pour cent (3%), soit trente mille (30 000) francs CFA de la part de M. Albin Franck BANDOKI au profit de Mme Laetitia Murielle SAMBA MIANKOUTAKANA, auparavant à cent vingt (120.000) francs CFA, s'est vu augmenté à la somme de cent cinquante mille (150.000) francs CFA.</p> <p>3) Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du quatorze décembre deux mille vingt-deux portant, entre autres, renouvellement du mandat du gérant, savoir: M. Albin Baurel Franck BANDOKI.</p> <p>En conséquence, mention en a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le seize décembre deux mille vingt-deux, conséquemment au dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire dudit procès-verbal, le dix-neuf décembre de la même année, dépôt enregistré sous le n°CG-PNR-01-2022-D-01232. Le reste demeure inchangé.</p>
---	---

Pour avis.

SUTTER & PEARCE-LAWAYS
 Cabinet Juridique et Fiscale à Pointe-Noire
 Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, 8ème étage, Entrée « B », appartement A-27
 Tél : 066554343.
 B.P : 4466, E-mail : secretariat@laways.africa, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE CBLNG Congo
 Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Au capital de F CFA : Un Million (1.000.000)
 Siège social : sis Immeuble Elisabeth, 3 Rond-point du Port, P.O Box 1759, Arrondissement 1, Pointe-Noire, République du Congo
 RCCM: CG/PNR/14 B 79

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal d'une reunion des d'Administrateurs de la société CBLNG Limited, du 15 novembre 2022, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 14 décembre 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 14 décembre 2022, sous le folio 238/4 N°1379, il a été décidé de la dissolution de la société CBLNG Congo en République du Congo, et de sa radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2014-B13-00079.

*Fait à Pointe-Noire, le 26 décembre 2022.
 Pour avis.
 -SUTTER & PEARCE-LAWAYS-*

HERSEAL SARLU
 Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1 000 000 F CFA
 Siège social:
 BP : 259 Pointe-Noire République du Congo
 RCCM : n°CG -PNR – 01-2022-M-0080

**Avis d'insertion
 Constitution de la Société
 (Régularisation)**

<p>Suivant acte sous- seing privé du 24 juillet 2018, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire, enregistré gratis à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de TIE TIE, l'associé unique Gaston MOUKALA avait décidé de créer une société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée HERSEAL dont les caractéristiques sont les suivantes:</p> <p>Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle</p> <p>Dénomination: HERSEAL</p> <p>Siège social: Quartier Tchibati, Arrondissement 4 Loan-djili, Pointe-Noire</p> <p>Objet social:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'importation et la vente des équipements industriels et pétroliers 	<ul style="list-style-type: none"> - L'importation et la commercialisation des produits alimentaires - La réalisation des travaux industriels et génie civil - La représentation industrielle et commerciale - L'étude et la réalisation des travaux divers (travaux publics et industriels) - La mise à disposition du personnel - Toutes prestations de services. <p>Capital social: 1 000 000 F CFA Durée: 99 ANS Gérant: GASTON MOUKALA Registre du Commerce et du Crédit Mobilier: RCCM CG/PNR/18 B 350</p> <p align="right"><i>Pour insertion, La Gérance.</i></p>
---	--

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG,
 Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles de Gaulle (Au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAÏPUR, en diagonale de PARK SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Aux termes de l'acte portant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date à Pointe- Noire du quatorze décembre deux mille vingt-deux, de «AKSORFT GROUPE SARL» au capital de Francs CFA UN MILLION (1.000.000) dont le siège social est sis Avenue de l'Indépendance, en diagonale de la Station X-OIL, Arrondissement III Tié-Tié, Pointe-Noire, République du Congo, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2021-BI2-00292 reçu par le Notaire ci-dessus nommé, enregistré suivant Folio 236/15, N° 9699, les associés ont résolu, en premier lieu, pour des raisons attachées à certaines commodités, nommer une cogérante en la personne de Madame Ursula Rothe NGOT BYMBOU, de nationalité congolaise, née à Loubomo le vingt-huit août mil neuf cent quatre-vingt-dix, titulaire du passeport délivré à Brazzaville le sept décembre deux mille dix-sept sous le numéro OA0244373.

En second lieu, les associés ont déterminé la durée de la cogérance égale à quatre (4) années d'exercice à compter de sa nomination.

Le dépôt du Procès-verbal ci-dessus mentionné a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, puis l'inscription modificative a été portée sur le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-01235.

Pour avis, Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

ASSISTANCE

La Fondation BGFIBank solidaire des orphelins

La Fondation BGFIBank a institué depuis 2015 au sein du Groupe BGFIBank, une activité dénommée «BGFIDay». Celle-ci se tient à la mi-décembre de chaque année. Elle est axée sur le partage des valeurs et la promotion de la citoyenneté du Groupe dans ses territoires d'implantation.

BGFIDAY par son slogan «Le Collectif au service de l'excellence», est une innovation du Groupe permettant de concrétiser notre engagement dans le domaine du développement durable, en donnant un sens à nos actions.

En tant qu'entreprise citoyenne, BGFIBank a à cœur d'entretenir et de renforcer ses relations avec les communautés locales en encourageant l'ensemble des collaborateurs du Groupe, le cas échéant de notre filiale Congo, à s'engager volontairement en équipe, en mettant à profit leur temps, leurs expériences et leurs compétences au

service des dites communautés.

Des moments d'engagement et de solidarité permettant à chaque collaborateur de faire vivre une de nos valeurs fondamentales : «l'esprit d'équipe». BGFIBank Congo a choisi pour cette huitième édition du BGFIDAY de porter son action communautaire sur les Orphelins.

Ainsi, la banque a visité respectivement le samedi 3 décembre 2022, les orphelinats Saint Joseph de Gaston Céleste, à Brazzaville, et Cœur céleste, à Pointe-Noire, en leur apportant des dons essentiellement constitués de vivres frais



Remise symbolique du don à l'orphelinat Saint Joseph de Gaston Céleste



Des membres de la Fondation face aux orphelins à Cœur céleste, à Pointe-Noire,



Un moment de partage avec les orphelins à Saint Joseph de Gaston Céleste et à Cœur céleste, à Pointe-Noire.



et secs, des médicaments d'urgence, ainsi que des appareils électroménager (congélateur, machine à laver) et des matelas

achetés suivant les états de besoin qu'ils ont fournis.

Ces visites ont été des véritables moments de

partage et d'émotion avec les enfants ainsi que les gestionnaires de ces orphelinats, pour qui cet élan de solidarité a

redonné tant soit peu de l'espoir. Ils ont en retour fortement encouragé et remercié la banque pour cet élan de générosité.

BONNE
ET HEUREUSE
ANNÉE
2023



Ecoute - Qualité - Client

Tél.: 81 88

Email : eqccongo@bgfi.com

www.groupebgfibank.com



BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir

LES MUCODEC
vous souhaitent

*Joyeux Noël
& bonne Fête de Nouvel An*

2023

Bientôt
40 ans
avec vous !



06 987 90 00 - mucodec.com



Encore plus proche de vous !